

TRIGANO

Constructeur de libertés



RAPPORT FINANCIER 2014

Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 JANVIER 2015

Activité commerciale	2
Adaptation de l'organisation et de l'outil de production	3
Comptes consolidés	3
Perspectives et stratégie	4
Gestion des risques	4
Politique d'assurance	5
Activité de la société mère	5
Composition du capital au 31 août 2014	6
Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions	6
Rémunération et fonction des administrateurs	7
Activité boursière	8
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 6 janvier 2015	8
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs	9
Obligation de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale	12
Attestation de présence et avis de sincérité portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales	22

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du Président du Conseil d'Administration	24
Rapport des commissaires aux comptes	28

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé	29
Bilan consolidé	30
Etat du résultat global consolidé	31
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	31
Tableau des flux de trésorerie consolidés	32
Informations sectorielles	33
Annexe aux comptes consolidés	34
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	57
Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées	58

COMPTES SOCIAUX

Bilan	59
Compte de résultat	61
Annexe aux comptes sociaux	63
Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	72
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	73
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	74
Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	75

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JANVIER 2015

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale	76
--	----

Rapport du Conseil d'Administration

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 6 janvier 2015

Le chiffre d'affaires de votre société s'est établi à 892,6 M€, en hausse de 9,1% par rapport à l'exercice précédent (+3,9% à périmètre constant). Le bénéfice opérationnel courant s'inscrit en progression de 47,4% à 34,8 M€ et représente 3,9% du chiffre d'affaires (2,9% en 2012/2013). Les résultats de l'exercice ont bénéficié de l'amélioration de l'activité ainsi que de la matérialisation des synergies issues des opérations de croissance externe réalisées en 2012 et 2013, en particulier pour l'activité remorques et chez SEA.

Votre société a également mis en œuvre au cours de l'exercice des programmes de redimensionnement de ses capacités de production ayant conduit à comptabiliser une charge opérationnelle non courante de 5,3 M€.

Le bénéfice net s'est établi à 20,9 M€ (32,6 M€ en 2012/2013 dont 19,8 M€ correspondant au bénéfice d'acquisition de SEA).

En 2013/2014, votre société a également renforcé sa structure financière et aborde l'exercice 2015 avec des capitaux propres part du groupe portés à 370,5 M€ et une situation de trésorerie nette positive de 6,2 M€. Enfin, votre société a obtenu l'accord de ses banques pour prolonger jusqu'en septembre 2017 les facilités de crédit dont elle bénéficie.

Activité commerciale

Sur un marché européen n'ayant pas encore redémarré, les ventes de camping-cars ont progressé de 13,0% (+4,7% à périmètre constant). Votre société a gagné des parts de marché dans la plupart des pays, ses ventes en volume ayant augmenté de 13,3% (7,4% à périmètre comparable) alors que le marché est quasiment stable (+1,6%). Ce résultat est le fruit de la bonne intégration de SEA ayant permis une dynamisation de la politique commerciale ainsi que des programmes d'actions menés, d'une part pour revitaliser les marques « premium » de votre société, et d'autre part, pour augmenter l'offre de Trigano en produits d'entrée de gamme.

Les ventes de caravanes (-4,1%) et celle de résidences mobiles (-1,8%) ont été affectées par la baisse des marchés, tandis que les livraisons d'accessoires pour véhicules de loisirs (+5,4%) ont profité, au Royaume-Uni en particulier, d'une forte reprise de la demande et de progressions de parts de marché.

Les activités remorques (+4,1%), matériel de camping (+7,1%) et équipement du jardin (+3,0%) sont restées sur une bonne dynamique.

Les ventes réalisées dans l'Union européenne se sont élevées à 838,6 M€ (770,6 M€ en 2013) et représentent 93,9% du chiffre d'affaires consolidé (94,2% en 2013). La répartition des ventes par pays est la suivante :

Marché	2014	2013	Evolution	Evolution à périmètre constant	Part dans le CA consolidé %
France	436,5	418,8	4,2%	0,1%	48,9%
Allemagne	114,6	109,5	4,7%	2,1%	12,8%
Royaume-Uni	101,1	87,0	16,2%	16,1%	11,3%
Italie	63,7	53,1	19,9%	-6,6%	7,1%
Belgique	52,0	43,8	18,9%	12,5%	5,8%
Norvège	28,3	30,2	-6,3%	-6,6%	3,2%
Espagne	22,1	15,2	45,7%	28,4%	2,5%
Pays Bas	15,8	15,8	0,2%	0,2%	1,8%
Suède	14,2	12,3	16,2%	3,6%	1,6%
Autres	44,2	32,5	35,8%	32,4%	5,0%
Total	892,6	818,2	9,1%	3,9%	100,0%

Véhicules de loisirs

Le détail des ventes par produit est le suivant :

en millions d'euros	2014	2013	Evolution	Evolution à périmètre constant
Camping-cars	575,9	509,6	13,0%	4,7%
Caravanes	42,8	44,6	-4,1%	-4,1%
Résidences mobiles	22,8	23,2	-1,8%	-1,8%
Sous total Véhicules	641,5	577,4	11,1%	3,8%
Accessoires pour VDL	87,3	82,8	5,4%	5,4%
Autres	12,8	12,8	-0,5%	-0,5%
Total VDL	741,6	673,0	10,2%	3,9%

Camping-cars

En Europe, les immatriculations de camping-cars ont progressé de 1,6% cette année. Le marché reste cependant en retrait de l'ordre de 20% par rapport à son point haut atteint en 2007.

Les évolutions par pays sont contrastées : le Royaume-Uni, la Suède et dans une moindre mesure la Belgique ont enregistré un net redémarrage tandis que l'Allemagne a maintenu son bon rythme de croissance. A contrario, l'Italie et la Norvège reculent de façon importante, tandis que la France, en forte baisse l'an dernier, n'a pas encore amorcé sa reprise :

Immatriculations	Saison 2014	Saison 2013	Evolution
Allemagne	25 664	24 625	+4,2%
France	16 222	16 436	-1,3%
Royaume-Uni	8 368	7 482	+11,8%
Suède	3 921	3 601	+8,9%
Italie	3 446	4 035	-14,6%
Suisse	3 072	3 021	+1,7%
Belgique	2 851	2 667	+6,9%
Norvège	2 497	2 884	-13,4%
Finlande	1 183	1 184	-0,1%
Pays-Bas	1 107	1 099	+0,7%
Autriche	1 090	1 064	+2,4%
Espagne	944	938	+0,6%
Autres pays	2 131	2 241	-3,9%
Europe	72 496	71 277	+1,7%

source ECF (inclut des estimations)

Bien que pénalisée par ses fortes implantations sur les marchés français et italiens, votre société a enregistré une croissance de ses ventes en volume de 13,3% (+7,4% à périmètre comparable). Au total, Trigano a commercialisé 15 153 camping-cars (13 373 en 2012/2013).

Caravanes

Le marché de la caravane a baissé de 3,7% cette saison. Le recul a été quasi général :

Immatriculations	Saison 2014	Saison 2013	Evolution
Royaume-Uni	19 655	20 587	-4,5%
Allemagne	16 803	16 900	-0,6%
France	7 582	7 771	-2,4%
Pays-Bas	5 523	5 890	-6,2%
Suède	3 424	3 296	+3,9%
Norvège	2 443	3 004	-18,7%
Danemark	2 206	2 367	-6,8%
Suisse	1 608	1 683	-4,7%
Espagne	1 155	1 206	-4,5%
Autres pays	4 932	5 157	-4,4%
Total Europe	65 331	67 861	-3,7%

source ECF (includ des estimations)

Dans ce contexte difficile, amplifié par des phénomènes de déstockage des réseaux de distribution, Trigano a globalement maintenu ses parts de marché et commercialisé 4 984 caravanes (5 238 en 2012/2013).

Résidences mobiles

Sur un marché français à nouveau en repli et très concurrentiel, Trigano a consolidé ses positions et commercialisé 1 565 résidences mobiles (-11,3%). La baisse des volumes livrés a cependant été compensée en grande partie par l'augmentation du prix de vente moyen.

Accessoires pour véhicules de loisirs et pièces détachées

Les ventes d'accessoires pour véhicules de loisirs de Trigano ont bénéficié d'une forte reprise de la demande au Royaume-Uni et de gains de parts de parts de marché (Royaume-Uni, Pays-Bas). En France, les livraisons de pièces détachées ont enregistré une croissance soutenue grâce à la nette progression du marché du camping-car d'occasion.

Activités de services

La progression du chiffre d'affaires de location de camping-cars (+5,9%) et celle des autres activités de service ont permis de compenser le recul anticipé de la commercialisation de séjours en résidences mobiles (-8,4%).

Équipement des loisirs

Les ventes d'équipements des loisirs sont restées bien orientées :

en millions d'euros	2014	2013	Evolution	Evolution à périmètre constant
Remorques	99,5	95,5	4,1%	4,1%
Matériel de camping	14,9	13,9	7,1%	7,1%
Équipement de jardin	36,4	35,3	3,0%	3,0%
Autres	0,2	0,3	-36,8%	-36,8%
Total EDL	151,0	145,1	4,0%	4,0%

Remorques

Votre société a gagné des parts de marché sur chacun des segments où elle est présente : les remorques techniques ont progressé de 9,5%, les porte-bateaux de 10,0% et les bagagères de 5,7%. Au total, près de 130 000 remorques ont été vendues sur l'exercice.

Équipement du jardin et Matériel de camping

Les activités équipement du jardin et matériel de camping sont à nouveau en croissance, en particulier, grâce à une nouvelle progression des ventes sur internet et au bon niveau des marchés militaires et de collectivités.

Adaptation de l'organisation et de l'outil de production

Au cours de l'exercice, votre société a poursuivi sa politique d'adaptation de ses dispositifs à l'évolution des marchés. Ainsi, des programmes de réduction des coûts et des structures ont été mis en œuvre :

- le site non rentable de Pomezia (Italie) a été fermé et la production des camping-cars de la marque Arca a été transférée sur le site de Poggibonsi (Italie) ;
- le site de Tournon-sur-Rhône (France) a été redimensionné afin de prendre en compte la baisse des productions de caravanes. Le plan de sauvegarde de l'emploi négocié avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics comprend une réduction de l'effectif du site de 85 personnes ;
- les sites de Cormenon (France), San Gimignano (Italie) et Sprendlingen (Allemagne) ont initié des programmes de réduction des effectifs et des frais généraux ;
- la décision de fermeture du site de Warendorf (Allemagne) a été mise en œuvre et le transfert de ses activités sur le site de Sprendlingen (Allemagne) est opérationnel depuis novembre 2014.

Comptes consolidés

Le bénéfice opérationnel courant consolidé (34,8 M€) s'inscrit en progression de 11,2 M€ par rapport à l'exercice précédent et représente 3,9 % du chiffre d'affaires (2,9 % en 2012/2013).

Cette évolution résulte principalement de l'augmentation du niveau d'activité, de la maîtrise du niveau des frais généraux et de l'amélioration des marges, en particulier pour l'activité équipement des loisirs.

Compte tenu de coûts de restructuration enregistrés à hauteur de 5,3 M€, le bénéfice opérationnel s'établit à 29,5 M€ (42,9 M€ en 2012/2013, dont 19,8 M€ correspondaient au bénéfice d'acquisition de SEA).

Après déduction du résultat financier de -3,4 M€ (-2,4 M€ en 2012/2013), d'une charge d'impôt sur les sociétés de 8,1 M€ et de la contribution positive aux résultats consolidés des sociétés mises en équivalence (2,9 M€), le bénéfice net consolidé s'établit à 20,9 M€ (32,6 M€ en 2013).

Ce résultat permet de renforcer à nouveau les capitaux propres consolidés qui atteignent 370,7 M€ (354,8 M€ au 31 août 2013), malgré l'annulation d'actions Trigano qui s'est traduite par une diminution de 7,0 M€ du capital social et des réserves consolidées. Par ailleurs, grâce aux actions de réduction des stocks et à la bonne maîtrise du poste clients, le besoin en fonds de roulement diminue de 31,5 M€ par rapport à la clôture précédente. Il en résulte une nette amélioration de la situation de trésorerie qui fait apparaître un excédent de 6,2 M€ (dette nette de 37,6 M€ au 31 août 2013).

Enfin, le total des investissements a atteint 10,5 M€.

Perspectives et stratégie

Au-delà des difficultés conjoncturelles toujours présentes en Europe, votre société considère que son activité demeure fondamentalement ancrée sur des marchés en croissance. Grâce à l'évolution démographique favorable de la base de clientèle, à l'augmentation de la durée de vie utile des populations, à la recherche de loisirs actifs, simples, économiques et proches de la nature, les véhicules de loisirs et la remorque continueront d'être appréciés par les consommateurs partout en Europe dans les prochaines années. Cette tendance peut être illustrée par exemple par la progression du marché des camping-cars d'occasion sur les principaux pays au cours de la dernière saison : +7,3% en Allemagne et + 9,4% en France. Dans ce contexte, Trigano a développé une stratégie alliant croissance organique et acquisitions visant à occuper des positions de leader en Europe sur ses principaux marchés : le camping-car, les accessoires pour véhicules de loisirs et la remorque. Cette stratégie, servie par la solidité de la structure financière de votre société, se décline en programmes d'actions destinés à couvrir à la fois les différents segments de marché intéressant Trigano, la plupart des circuits de distribution et l'ensemble du territoire européen.

Dans le domaine du camping-car, votre société dispose aujourd'hui de gammes de produits cohérentes et compétitives pour tous les types de véhicules (fourgons, capucines, profilés et intégraux). Ses parts de marché sont cependant encore faibles en Allemagne et en Europe du Nord et sur certains segments comme les camping-cars « low cost » et les produits « premium ». Afin de renforcer son dispositif, Trigano a lancé un ambitieux programme de développement de ses ventes sur le marché allemand. Baptisé « Trigano Haus », ce programme prévoit le regroupement sur le site de Sprendlingen de moyens matériels et humains permettant d'une part, d'offrir à la clientèle la qualité de service requise sur un marché très exigeant (distribution des pièces détachées, atelier de réparations, gestion de la garantie, show room, marketing actif, etc.) et d'autre part, de bâtir une stratégie commerciale utilisant la complémentarité des marques afin de densifier les réseaux de distribution. Parallèlement, votre société a poursuivi son programme de revitalisation de ses marques « premium » (Arca, Eura-Mobil, Mobilvetta et Autostar) permettant à celles-ci de gagner de nouveaux points de vente.

Dans le métier de la distribution d'accessoires pour véhicules de loisirs, votre société bénéficie d'implantations et de compétences reconnues sur les principaux marchés : France, Royaume-Uni, Allemagne et Pays-Bas. Elle poursuivra son développement sur trois axes principaux :

- la densification de sa couverture géographique du territoire européen avec la montée en puissance de sa business unit italienne créée récemment et la création d'une business unit en Espagne ;
- la poursuite du déploiement dans ses réseaux du « full service ». Ce concept est basé sur la possession des stocks du réseau de distributeurs jusqu'à la vente au client particulier. Il permet l'intégration de la fonction approvisionnement et des ratios de gestion dans le système intégratif de Trigano. Ce concept a été expérimenté avec succès en Allemagne depuis plusieurs années et séduit depuis quelques mois un nombre croissant de distributeurs français ;
- la création de sites internet B2C de distribution d'accessoires pour véhicules de loisirs. Développés en collaboration avec les réseaux de distribution qui servent également de points d'enlèvement des produits, ces sites ont pour objectif de permettre à Trigano de gagner des parts de marché.

Dans le domaine de la remorque, Trigano est aujourd'hui le premier fabricant européen. Ses parts de marché restent cependant faibles en dehors de la France, de la Pologne et de la Scandinavie. Votre société concentrera ses efforts dans les prochaines années pour développer ses ventes en dehors des pays où sont localisées ses unités de production.

Ces différents programmes seront complétés si besoin par la réalisation d'opérations de croissance externe ciblées destinées à renforcer l'implantation de Trigano sur les marchés majeurs.

Obligation de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale

Conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », votre société est soumise à l'obligation d'inclure dans son rapport de gestion des informations à caractère social, sociétal et environnemental.

Les informations, telles que prévues par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, sont annexées au présent rapport, ainsi que l'attestation de RSE France (Apave), organisme tiers indépendant.

Gestion des risques

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques pays, risques environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et clients).

Les business units disposent à ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures, formalisées, ont été mises en œuvre pour uniformiser, au sein des business units, les diligences à entreprendre.

La politique générale d'assurance de Trigano repose sur le principe de couverture des risques opérationnels pouvant avoir des conséquences significatives pour l'entreprise, les risques statistiques n'étant pas assurés.

Des programmes internationaux d'assurance centralisés au niveau du groupe permettent d'avoir des niveaux de garantie homogènes et d'éviter d'éventuelles insuffisances de couverture.

L'analyse des principaux risques et les couvertures d'assurances font l'objet de chapitres du Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'Article L. 255-37 du Code de Commerce.

Politique d'assurance

Trigano dispose de contrats d'assurance auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables. La police dommages aux biens et pertes d'exploitation, après consultation du marché, a été placée au 31 août 2014 auprès de FM GLOBAL qui a assuré la totalité du programme à l'exclusion de l'Italie.

Les business units italiennes ne sont plus assurées depuis 2013 dans le programme groupe dommages aux biens et perte d'exploitation. Elles ont été intégrées à la police de SEA avec l'assureur australien QBE.

Les principales garanties avec les capitaux assurés sont les suivantes :

Dommages aux biens et pertes d'exploitation - FM GLOBAL (100 %) (Etats-Unis)	
Dommages aux biens et pertes d'exploitation dans la limite de 85 M€ par sinistre sauf en biens sur parc : 10 M€ (à l'exception des sites de Tournon-sur-Rhône et Sprendlingen : en biens sur parc : 20 M€)	706 M€
Responsabilité civile - GENERALI (Italie) (1ère ligne) et SWISS RE (Luxembourg) (2ème ligne)	
Exploitation :	
- tous dommages	20 M€ par sinistre
- pollution accidentelle	3 M€ par sinistre
Après livraison :	
- tous dommages	40 M€ par an
- dont frais de retrait, dépose et repose	3 M€ par an
Responsabilité civile atteintes à l'environnement - AIG (Etats-Unis)	
Pollution graduelle et accidentelle	5 M€ par sinistre et par an
Responsabilité des mandataires sociaux - AIG (Etats-Unis)	
Litiges mettant en cause les mandataires sociaux et les préposés	10 M€ par an
Garantie fraude - AIG (Etats-Unis)	
Fraudes commises par les préposés ou les tiers	5 M€ par sinistre
Flotte automobile (parc France) - GENERALI (Italie)	
- Tous dommages pour véhicules de moins de 2 ans	Parc de 151 véhicules de tourisme
- Dommages aux tiers pour les véhicules de plus de 2 ans	
Flotte locative camping-cars - COVEA (France) et VICTORIA (Allemagne)	
Dommage aux tiers :	
- dommages corporels	Illimités
- dommages matériels et immatériels	100 M€ par sinistre

Sinistres

Un sinistre incendie, d'origine criminelle, est survenu le 8 août 2014 à Sprendlingen (Allemagne). Le bâtiment, abritant le show room d'exposition des produits, a été détruit ainsi que la vingtaine de véhicules qui s'y trouvait.

Le stock de pièces détachées, entreposé au sous-sol du bâtiment, a également été touché.

Compte tenu des couvertures d'assurance dont Trigano bénéficie, ce sinistre n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Trigano au 31/08/2014. Un premier acompte de 800 000 € a été versé par l'assureur en octobre 2014.

Activité de la société mère

Au cours de l'exercice, votre société a poursuivi ses activités d'animation de ses filiales. Ses principales actions ont concerné :

- la redéfinition de la stratégie commerciale, de l'organisation et des objectifs de vente des véhicules de loisirs en Allemagne, en Italie et en Espagne ;
- la négociation d'un contrat de vente de camping-cars avec le premier groupe de distribution au Royaume-Uni ;
- le recrutement de nouveaux distributeurs en France pour les marques de camping-cars « Premium » ;
- la conception et le développement de sites internet B2C pour les filiales d'équipement du jardin et d'accessoires pour véhicules de loisirs ;
- la réévaluation de la stratégie d'approvisionnement en châssis automobiles de chacune des entités ;
- le pilotage des achats de composants stratégiques ;
- la négociation de conditions de fournitures améliorées et l'animation des « Comités Achats » ;
- la recherche de programmes d'amélioration industrielle ;
- l'assistance à la définition des lignes de crédit clients dans le cadre des « Comités de Crédit » ;
- la mise à disposition d'une base de données d'informations financières et commerciales ;
- la mise en place de politiques de gestion des risques de change et matières premières adaptées à chaque entité ;
- la négociation des contrats d'assurance et en particulier des contrats d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- la mise en place de politiques de prévention des risques et le suivi des plans d'actions ;
- la réalisation de benchmarks produits ;
- la négociation avec les Autorités et les partenaires sociaux de programmes de réduction d'effectifs et de fermetures de sites ;
- la définition des politiques d'investissement de chacune des filiales.

Comptes sociaux

Grâce à l'augmentation des produits liés aux activités des filiales, le résultat d'exploitation progresse de 0,6 M€ à 5,4 M€.

Du fait d'une perception de dividendes de 7,5 M€ (en retrait de 1,8 M€ par rapport à 2013) et d'une augmentation des charges relatives à la gestion des participations (dépréciations de comptes courants et abandons de créances pour 16,1 M€ contre 15,4 M€ en 2013), le résultat financier ressort en perte de 8,6 M€ (perte de 6,4 M€ en 2012/2013).

Compte tenu d'un produit d'impôt sur les sociétés de 1,1 M€, le résultat net de l'exercice s'est établi à -2,1 M€ (-1,5 M€ en 2012/2013).

Au cours de l'exercice, votre société a procédé à l'annulation d'actions auto-détenues. Cette opération a entraîné une diminution du capital social et des réserves de 9,5 M€.

La forte diminution des besoins de financement des filiales s'est traduite par une réduction du montant de la dette nette de 53,5 M€. Celle-ci s'élève à 27,0 M€ au 31 août 2014 et représente seulement 12,9% du montant des capitaux propres (209,0 M€).

Événements postérieurs à la clôture

En date du 24 novembre 2014, votre Conseil d'Administration a décidé, dans les conditions prévues à l'article L. 232-12 alinéa 2, la mise en paiement d'un acompte sur dividendes de 0,30 € par action le 15 décembre 2014.

Conséquences environnementales de l'activité sociale

Les dispositions légales font obligation à Trigano de donner des informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement. La société Trigano (holding) n'a pas une activité ayant des conséquences notables sur l'environnement et n'est donc pas concernée par cette obligation.

Détail des dettes fournisseurs par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

- de 1 à 30 jours avant échéance : 275 k€ au 31/08/2014 (353 k€ au 31/08/2013) ;
- de 31 à 60 jours avant échéance : 37 k€ au 31/08/2014 (37 k€ au 31/08/2013) ;
- au-delà de 61 jours : néant au 31/08/2014 et au 31/08/2013.

Prises de participation

Trigano a acquis 10 actions d'Auto-Trail V.R. Limited pour 3 k€ et détient désormais 100% des titres de cette société.

Composition du capital au 31 août 2014

	Répartition des actions en %		Répartition des droits de vote en %	
	31/08/14	31/08/13	31/08/14	31/08/13
François Feuillet	57,8	54,7	73,2	68,1
Trigano (autocontrôle)	0,2	1,4	-	-
Salariés	0,0	0,1	0,1	0,1
Autres	42,0	43,8	26,7	31,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

L'Assemblée Générale du 18 février 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des annulations d'actions auto détenues dans la limite de 10% du montant du capital social. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a procédé le 18 février 2014 à l'annulation de 1 093 471 actions Trigano.

Au cours de l'exercice, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

- Governance for Owners LLP a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil des 10% des droits de vote le 13 septembre 2013, puis le seuil des 5% du capital et des droits de vote le 4 novembre 2013 ;
- JP Morgan Asset Management (UK) Limited a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% du capital le 31 janvier 2014.

Aucune opération sur le titre Trigano n'a été déclarée par les dirigeants et les membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice.

Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions

Votre Conseil vous informe qu'il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur au 31 août 2014.

Rémunération et fonctions des administrateurs

Le fonctionnement du Conseil d'Administration et les critères de rémunération des administrateurs sont décrits dans le rapport du Président établi conformément à l'Article L. 225-37 du Code de commerce.

Les montants des rémunérations versées à ses administrateurs par Trigano et les sociétés contrôlées sont détaillés ci-après :

Feuillet François PDG	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	406 000	320 000	452 000
Rémunération variable	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0
Jetons de présence	162 286	13 000	157 070
Avantages en nature	7 122	7 122	7 122
TOTAL	575 408	340 122	616 192

Feuillet Marie-Hélène DG Délégué	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	209 400	179 400	209 400
Rémunération variable	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0
Jetons de présence	71 857	13 000	72 919
Avantages en nature	2 520	2 520	2 520
TOTAL	283 777	194 920	284 839

Freiche Michel DG Délégué	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	268 665	268 665	255 647
Rémunération variable	60 500	60 500	53 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	0
Jetons de présence	39 000	13 000	40 151
Avantages en nature	6 100	6 100	6 100
TOTAL	374 265	348 265	354 898

Baleydiér François Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	24 000	18 000	24 000
TOTAL	24 000	18 000	24 000

Ducroux Jean Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	18 000	18 000	18 000
TOTAL	18 000	18 000	18 000

Roucart Michel Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	18 000	18 000	18 000
TOTAL	18 000	18 000	18 000

Carissimo Guido Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	18 000	18 000	18 000
TOTAL	18 000	18 000	18 000

Cavalier-Feuillet Alice Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	13 000	13 000	13 000
TOTAL	13 000	13 000	13 000

Les administrateurs de Trigano ne bénéficient d'aucun programme d'option de souscription, d'achat d'actions ou d'actions de performance.

Par ailleurs, Madame Marie-Hélène Feuillet et Monsieur François Feuillet ne bénéficient d'aucun plan de retraite spécifique ; aucune indemnité contractuelle n'est prévue en leur faveur en cas de départ de l'entreprise pour quelque cause que ce soit.

Enfin, la liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs de votre société est communiquée en annexe (Article L. 225-102-1 du Code de commerce).

Activité boursière

Durant l'exercice, les volumes de transactions sur le titre de votre société ont été les suivants :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume de transactions en nombre de titres
09/13	13,230	11,300	1 118 999
10/13	16,590	12,750	1 228 918
11/13	15,950	12,880	992 767
12/13	15,980	14,000	274 434
01/14	20,010	15,900	584 040
02/14	20,610	18,050	339 420
03/14	20,300	18,100	195 434
04/14	20,100	18,280	183 960
05/14	20,000	17,570	157 229
06/14	18,850	17,150	140 525
07/14	21,050	17,700	271 328
08/14	19,320	16,490	115 560

Les opérations d'achat et de vente de titres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour le compte de votre société ont été les suivantes :

	Achats en milliers d'euros	Ventes en milliers d'euros	Solde mensuel des transactions en nombre de titres
09/13	95	63	2 887
10/13	220	216	376
11/13	216	223	(278)
12/13	114	162	(3 153)
01/14	0	88	(4 936)
02/14	10	61	(2 571)
03/14	218	96	6 377
04/14	216	195	1 116
05/14	142	77	3 396
06/14	110	122	(613)
07/14	245	210	1 713
08/14	129	205	(4 227)

L'Assemblée Générale du 8 janvier 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 9,79% du capital social. Dans le cadre de ce programme, la société a racheté au cours de l'exercice 807 647 actions Trigano (3,95% du capital social).

L'Assemblée Générale du 6 janvier 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 2 000 000 actions (9,79% du capital social). Dans le cadre de ce programme, la société a racheté au cours de l'exercice 28 289 actions Trigano (0,15% du capital social).

Conventions réglementées

L'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 a modifié le régime des conventions réglementées applicable dans les sociétés anonymes. La procédure d'approbation des conventions ne s'applique plus aux opérations réalisées avec les filiales détenues à 100%.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 6 janvier 2015

Le Conseil vous propose d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2014, ainsi que les opérations relatées dans le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes. Le Conseil vous informe que les charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 21 804 € et l'impôt correspondant est de 8 046 €.

Le Conseil vous propose d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Résultat de l'exercice	€ -2 130 643,39
Majoré du report à nouveau antérieur	€ 58 332 862,25
Total à affecter	€ 56 202 218,86
Aux comptes suivants :	
Dividendes (*)	€ 5 800 880,70
Report à nouveau	€ 50 401 388,16
Total affecté	€ 56 202 218,86

(*) Un acompte sur dividendes de 0,30 € par action, soit un montant total de 5 800 880,70 €, a été mis en paiement le 15 décembre 2014.

Le Conseil vous rappelle que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nb d'actions composant le capital	Dividende	
		Brut	Avoir fiscal
31.08.2011	21 179 740 actions	0,30 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 - 2° CGI)
31.08.2012	20 429 740 actions	-	
31.08.2013	20 429 740 actions	-	

Le Conseil vous propose d'attribuer aux administrateurs des jetons de présence pour un montant total de 132 000 €.

Le Conseil vous propose de l'autoriser, pour une durée de treize mois, à acheter ou faire acheter des actions de la société, dans la limite de 1 900 000 actions. Le prix d'achat maximal de chaque action serait fixé à trente euros.

Outre l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité, les objectifs de ce programme de rachat sont la remise d'actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe, l'attribution d'options d'achat d'actions aux dirigeants du groupe, l'annulation des titres ou toute autre pratique ou objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Dans ce cadre, le Conseil sollicite votre autorisation, pour une durée de dix-huit mois, pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10% du montant du capital, les actions acquises par la société.

Les mandats de commissaires aux comptes de BM&A (titulaire) et de Monsieur Eric Blache (suppléant), arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes 2014. Le Conseil vous propose de procéder à leur renouvellement pour une durée de 6 exercices.

En conclusion de ce rapport, le Conseil vous demande d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs

(Article L.225-102-1 du Code de Commerce)

BALEYDIER François			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
AUTOSTAR	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de surveillance	Représentant de Trigano, membre du Conseil de Surveillance	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur, membre du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations et des nominations	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.U.	Président du Comité de Surveillance	
TRIGANO MDC	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	

CARISSIMO Guido			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
200kW	S.r.L.	Président et Administrateur	
AGRIPRODUCT GAMMA	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
CUBE YOU	S.r.L.	Administrateur	
R2K	S.r.L.	Administrateur	
BOTTEGA MANIFATTURIERA BORSE	S.p.A..	Président et Administrateur	
SOCIETA AGRICOLA PERSETO	S.r.L.	Président et Administrateur	
STIGMA REAL ESTATE	S.r.L.	Administrateur	
VELA IMPRESE	S.r.L.	Président et Administrateur	

CAVALIER-FEUILLET Alice			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur	

DUCROUX Jean			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur, Président du Comité des rémunérations et des nominations, membre du Comité d'audit	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
ARYON	S.P.R.L.	Gérant	
GABRIEL ET ASSOCIES	S.A.S.	Administrateur	
DIONYS	S.P.R.L.	Gérant	

FEUILLET François		Administrateur - Président Directeur Général	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
ARCA CAMPER S.p.A.	S.p.A.	Président du Conseil d'Administration	
ATELIER TRIGANO	S.A.R.L.	Gérant	
AUTOSTAR	S.A.S.	Président	
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Président du Conseil d'Administration	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué	
BRUAND DEVELOPPEMENT	S.A.S.	Président	
C.M.C. FRANCE	S.C.P.	Gérant	
CARAVANES LA MANCELLE	S.A.R.L.	Gérant	
CLAIRVAL	S.A.S.U.	Président	
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH	GmbH	Gérant	
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
ECIM	S.A.S.U.	Président	
EURO ACCESSOIRES	S.A.S.U.	Président	
EUROP' HOLIDAYS	S.A.R.L.	Gérant	
GAUPEN-HENGER A.S.	A.S. (Limited Company)	Président du Conseil d'Administration	
GAUPEN-HENGER EIENDOM A.S.	A.S. (Limited Company)	Directeur	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
LIDER	S.A.S.U.	Président	
LIDER EXPANSION	S.A.S.U.	Président	
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Directoire	
MAÎTRE EQUIPEMENT	S.A.S.U.	Président	
MECADIS	S.A.R.L.	Gérant	
MECANOREM	S.A.R.L.	Gérant	
MISTERCAMP	S.A.S.U.	Président	
NOTIN	S.A.S.U.	Président	
OCS RECREATIE GROOTHANDEL B.V.	B.V.	Directeur	
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS	S.A.S.U.	Président	
PLSA	S.A.S.U.	Président	
POLYTEX	S.A.R.L. de droit tunisien	Gérant	
RIVIERA FRANCE	S.A.R.L.	Gérant	
RULQUIN	S.A.	Président du Conseil d'Administration	
S.E.A. SOCIETA EUROPA AUTOCARAVAN S.p.A.	S.p.A.	Président du Conseil d'Administration	
SORELPOL	Sp.z.o.o.	Gérant	
SUN WAY	S.A.S.U.	Président	
TECHWOOD	S.A.R.L.	Gérant	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Président - Directeur Général	
TRIGANO DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	GmbH	Gérant	
TRIGANO GmbH	GmbH	Gérant	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO MDC	S.A.S.U.	Président du Comité de Surveillance	
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.U.	Président	
TRIGANO SERVICE	S.A.R.L.	Gérant	
TRIGANO S.p.A.	S.p.A.	Président du Conseil d'Administration	
TRIGANO VAN S.r.l.	S.r.l.	Président du Conseil d'Administration	
TRIGANO VDL	S.A.S.U.	Président	
TROIS SOLEILS	S.A.R.L.	Gérant	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
ADB VIN	S.A.S	Président du Comité de Surveillance	
BANQUE CIC OUEST	S.A.	Administrateur	
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANCOIS FEUILLET	Groupement Foncier Agricole	Gérant	
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANCOIS FEUILLET	Groupement Foncier Agricole	Gérant	
MONTUPET	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LILI ONE	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEV ONE	S.C.I.	Gérant	

FEUILLET Marie-Hélène		Administrateur - Directeur Général Délégué	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
ARCA CAMPER S.p.A.	S.p.A.	Administrateur	
AUTOSTAR	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
BENIMAR-OCARSA S.A.	S.A. de droit espagnol	Administrateur	
C.M.C. DISTRIBUTION France	S.A.S.U.	Président	
CAMPING-CARS CHAUSSON	S.A.S.U.	Président	
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
GAUPEN-HENGER A.S.	A.S. (Limited Company)	Directeur	
GAUPEN-HENGER EIENDOM A.S.	A.S. (Limited Company)	Président du Conseil d'Administration	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de surveillance	Président du Conseil de Surveillance	
OUEST VDL	S.A.S.U.	Président	
RESIDENCES Trigano	S.A.S.U.	Président	
RULQUIN	S.A.	Administrateur, représentant permanent de Trigano	
S.C.I. C.M.C.	S.C.I.	Gérant	
S.E.A. SOCIETA EUROPA AUTOCARAVAN S.p.A.	S.p.A.	Administrateur	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'AMIRAL LEBRETON	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU COLONEL PETIT	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU HAUT ECLAIR	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PRESIDENT ARNAUD	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PROFESSEUR PARMENTIER	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUCHESSE DE MIRABEL	S.C.I.	Gérant	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Directeur Général Délégué et Administrateur	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.U.	Président	
TRIGANO MDC	S.A.S.U.	Président	
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO S.p.A.	S.p.A.	Administrateur	
TRIGANO VAN S.r.l.	S.r.l.	Administrateur	
TRIGANO VDL	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	

FREICHE Michel		Administrateur - Directeur Général Délégué	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
BENIMAR-OCARSA S.A.	S.A. de droit espagnol	Administrateur et Secrétaire du Conseil	
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Secrétaire Général	
GAUPEN-HENGER A.S.	A.S. (Limited Company)	Directeur	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur et Secrétaire Général	
HTD PARTICIPATIONS	S.A.R.L. à associé unique	Gérant	
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Directoire et Dirigeant responsable L511-13 code monétaire et financier	
S.E.A. SOCIETA EUROPA AUTOCARAVAN S.p.A.	S.p.A.	Administrateur	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Directeur Général Délégué et Administrateur	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO VDL	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	

ROUCART Michel		Administrateur	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur et Président du Comité d'audit	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
CONSORTIUM FAMILIAL DE GESTION PATRIMONIALE, IMMOBILIERE ET FINANCIERE	S.A.R.L.	Gérant	
LOCIMMO REAL ESTATE	S.C.I.	Gérant	
MEUBLIMMO REAL ESTATE	S.N.C.	Gérant	

Obligation de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale

Organisation et ressources humaines

Les informations contenues dans le volet social de ce rapport concernent l'ensemble des entités, à l'exception des rubriques « Organisation du temps de travail » et suivantes, pour lesquelles le site de Warendorf (Allemagne, 10 personnes au 31/08/2014), dont les activités étaient en cours de transfert sur le site de Sprendlingen, est exclu.

Emploi

• Effectifs

Au 31 août 2014, Trigano emploie 4 106 salariés (équivalent temps plein, intérimaires inclus). La baisse des effectifs est de 19 personnes par rapport au 31 août 2013 (4 125 employés).

Près de 90% des effectifs sont titulaires d'un CDI au 31 août 2014. Le recours à l'intérim permet de garantir la flexibilité nécessaire à l'activité saisonnière des différentes entités. Les usines de production étant traditionnellement fermées en août, le niveau d'intérim est par conséquent faible au 31 août.

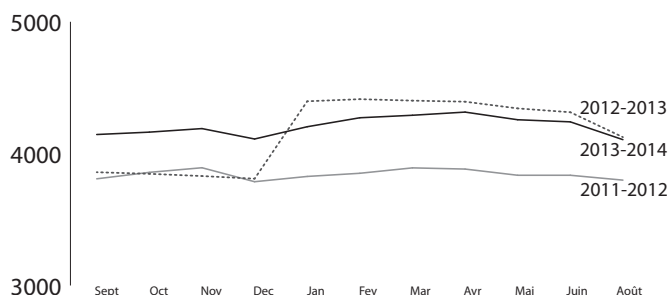
L'effectif moyen hors intérim (CDI, CDD, stagiaires et apprentis), pour l'exercice 2014 est de 3 947 salariés équivalents temps plein.

L'effectif moyen avec intérim est de 4 200 personnes.

Effectifs à fin août

Année	Effectifs	Variation
2011 / 2012	3 799	3,3%
2012 / 2013	4 125	8,5%
2013 / 2014	4 106	-0,4%

Evolution des effectifs



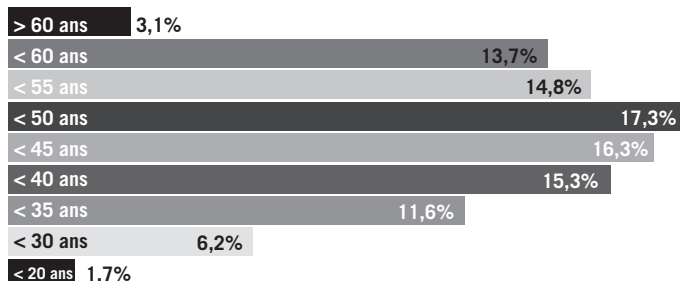
• Répartition des effectifs

Par âge

La pyramide des âges, calculée sur la population en CDI, montre une répartition assez homogène de l'effectif dans les différentes tranches d'âge comprises entre 40 et 60 ans.

Les salariés de moins de 30 ans représentent 7,9% de l'effectif et les plus de 50 ans 32,6% (dont près de la moitié de plus de 55 ans).

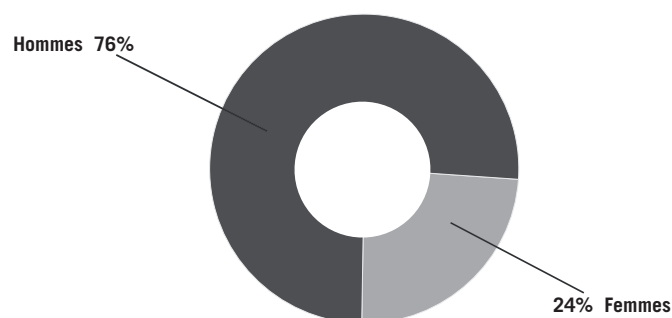
L'âge moyen est de 43,8 ans.



Par sexe

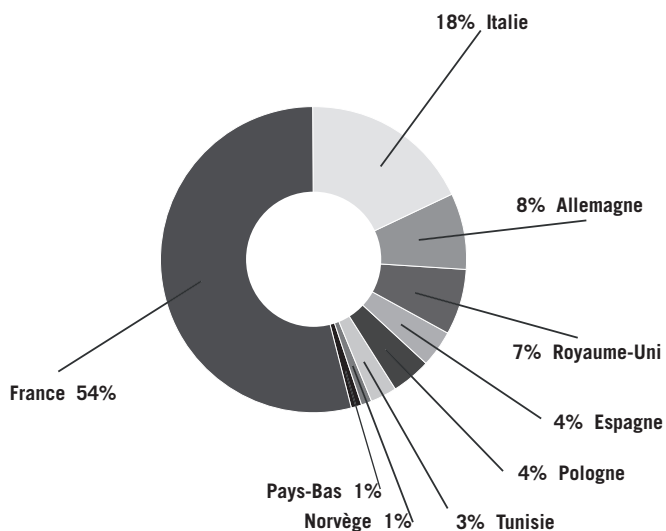
Le groupe emploie près de 1 000 femmes (973 au 31/08/2014 contre 991 au 31/08/2013), soit 23,7% de l'effectif total du groupe (24% en 2013). Cette proportion est légèrement supérieure à celle enregistrée dans le monde industriel de la métallurgie (20%) (Source : UNEDIC – Insee).

D'une façon générale, les métiers de montage de véhicules de loisirs ou de remorques (plombier, menuisier, électricien, soudeur, mécanicien...) attirent peu le personnel féminin.



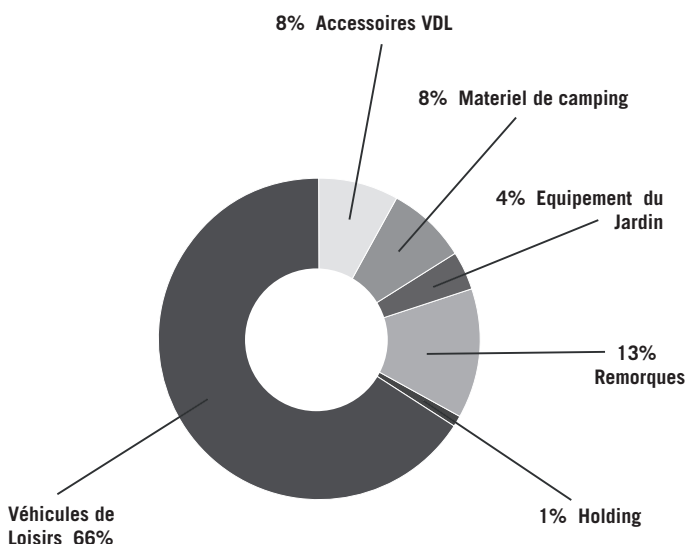
Par zone géographique

Trigano emploie 4 106 salariés répartis dans 9 pays différents. Son histoire en fait une société avec un fort ancrage en France (2 233 salariés, soit 54,4% de l'effectif du groupe). Les opérations de croissance externe ont induit une présence importante dans d'autres pays européens, notamment en Italie (752 personnes soit 18,3%), en Allemagne (345 personnes soit 8,3%) ou encore en Royaume-Uni (263 personnes, soit 6,4%).



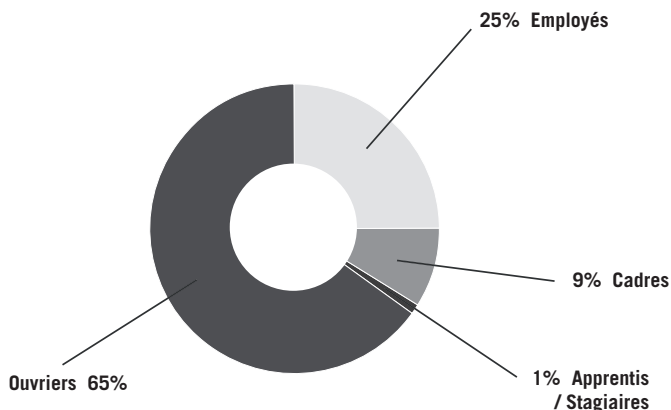
Par activité

Le personnel des activités « véhicules de loisirs » représente 2/3 de l'effectif global.



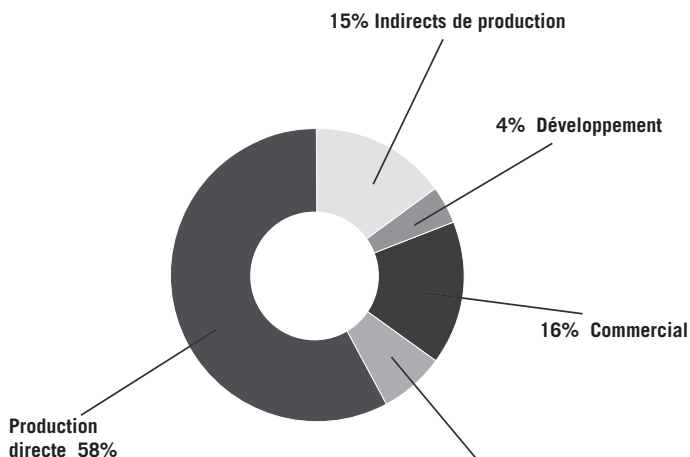
Par catégorie socioprofessionnelle

Compte-tenu de la nature des activités du groupe, le personnel ouvrier est majoritaire : il représente 65% de l'effectif total. Le taux d'encadrement est de 9%.



Par fonction

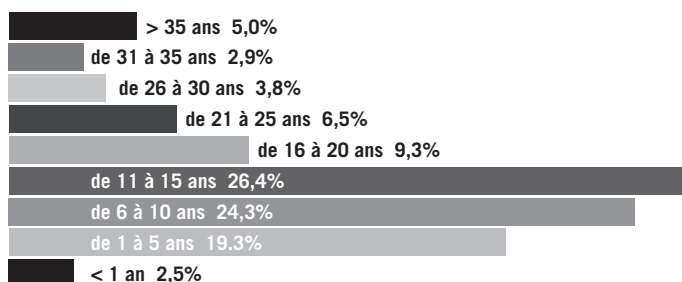
Près de 60% des effectifs travaillent en production directe.



Par ancienneté

L'ancienneté moyenne est de 12,9 ans.

La moitié du personnel du groupe a une ancienneté comprise entre 6 et 15 ans. Près de 30% une ancienneté supérieure à 15 ans.

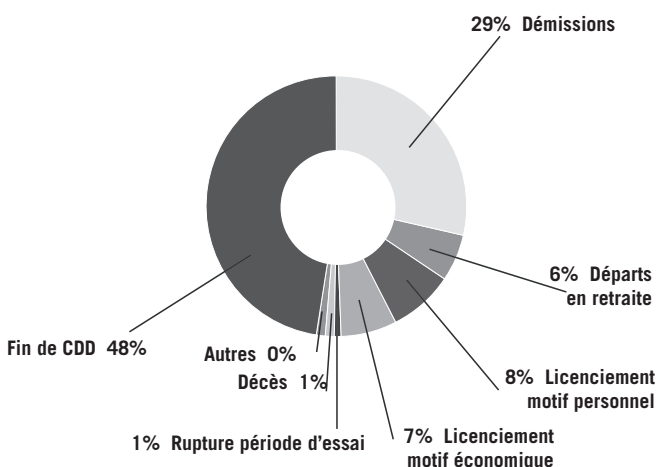


• Embauches et licenciements

Au cours de l'exercice 2014, 482 nouveaux salariés ont rejoint le groupe, soit 12,2% de l'effectif moyen hors intérim.

Dans le même temps, Trigano a enregistré 541 départs soit 13,7% de son effectif moyen. Les fins de contrats à durée déterminée restent la cause la plus fréquente des départs de l'entreprise (48%), suivies par les démissions (29%) et les licenciements pour motif personnel ou pour cause économique (15%).

Répartition des départs par motif



Au cours de l'exercice, afin d'adapter ses structures aux évolutions du marché, des mesures de réduction d'effectifs ont été conduites au sein de Trigano VDL (Tournon-sur-Rhône), société affectée par la diminution du marché des caravanes et d'Arca (Italie) dont les ventes de camping-cars accusent une forte baisse sur son marché principal, l'Italie. Les plans de sauvegarde de l'emploi incluant l'ouverture au volontariat en vue de la réalisation de projets professionnels ont permis de réduire le nombre de licenciements économiques et obtenu l'aval de l'ensemble des organisations syndicales et des autorités administratives.

• Rémunérations et évolution

En France, les sites concernés par la Négociation Annuelle Obligatoire représentent plus de 80% des effectifs. Les négociations ayant abouti au cours de l'année fiscale ont conduit à l'attribution d'augmentations s'échelonnant de 0 à 2%.

Sur certains sites, la rémunération des salariés est complétée notamment par des primes d'intéressement et de participation aux résultats.

Organisation du temps de travail

• Organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en horaire de journée. Il arrive toutefois que, pour faire face notamment à la saisonnalité de l'activité, des entités aient parfois recours au travail en équipes (2x8) ou de nuit sur certains postes, notamment ceux faisant appel à des machines-outils.

L'horaire de travail diffère selon les pays. En Europe, la moyenne hebdomadaire généralement constatée oscille de 39 à 40 heures par semaine ; en France, elle est de 35 heures avec des accords de modulation du temps de travail qui se sont généralisés au cours des dernières années.

Environ 120 000 heures supplémentaires ont été réalisées au cours de l'exercice (1,8% des heures travaillées). Ce volume d'heures est principalement lié aux pics d'activité ponctuels sur certains sites, et notamment chez Sorelpol (Pologne - remorques) qui a eu recours à 33 207 heures supplémentaires (soit près de 28% du volume total des heures supplémentaires du groupe).

En France, le personnel cadre est soit « Cadre Dirigeant » sans référence à un horaire de travail, soit « Cadre intégré à un service » et, à ce titre, travaille en moyenne 35 heures par semaine, soit « Cadre au forfait jours » (218 jours) et bénéficie, de ce fait, de jours de repos.

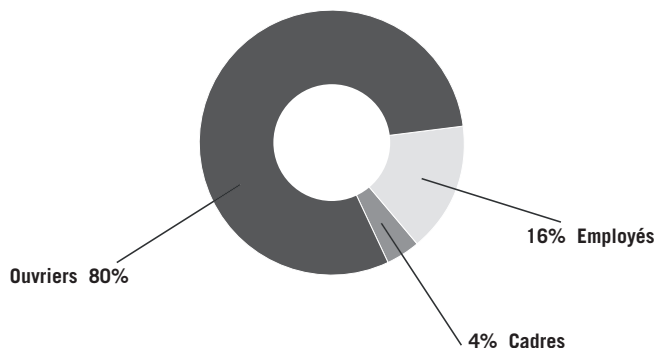
• Absentéisme

En 2014, le taux d'absentéisme atteint 7,7% sur l'ensemble du groupe (7,2% sans l'incidence des congés maternité) contre 8,4 % (et 8,0%) au cours de l'exercice précédent.

Différentes mesures sont prises dans les business units pour réduire ce volume d'heures perdues :

- des entretiens sont réalisés notamment après chaque accident du travail afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouveaux incidents et par conséquent de nouvelles absences ;
- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel et les élus sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production ;
- le cas échéant, sporadiquement, des visites médicales de contrôle sont organisées lors d'absences de longue durée.

Répartition des heures d'absence par catégorie socio-professionnelle



L'absentéisme est principalement constaté auprès des populations ouvrières (65% de la population totalisent 80% des absences).

Relations sociales

• Organisation du dialogue social

Au-delà du strict respect de la législation, le groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, que ce soit lors des réunions des délégués du personnel, des comités d'entreprise (ou délégation unique du personnel) sur chacun des sites pourvus de cette instance, ou encore au sein du comité de groupe Trigano.

Le management de proximité est sensibilisé à l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

• Bilan des accords collectifs

Le dernier exercice a enregistré la négociation de plusieurs accords de modulation du temps de travail sur différentes filiales afin de permettre au groupe de mieux faire face à la saisonnalité de sa production.

Santé et sécurité

• Conditions de santé et de sécurité au travail

Toutes les sociétés françaises soumises à la mise en place d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) remplissent leurs obligations et font vivre activement cette instance. Les entités œuvrent avec les partenaires dans le but commun de veiller à la santé et à la sécurité de chaque salarié en liaison avec les organismes extérieurs également concernés (Médecine du travail, CPAM, Direccte...).

Il n'a pas été signé, en 2014, d'accords spécifiques sur les sujets de la santé et de la sécurité au travail.

• Accidents du travail

En 2014, 317 accidents du travail ont été répertoriés (386 sur l'exercice précédent) dont 112 n'ont entraîné aucun arrêt de travail (185 en 2013).

Les accidents de trajet ne sont pas pris en compte dans l'indicateur.

Le nombre d'accidents au travail avec arrêt ayant impliqué un collaborateur s'élève à 31,5 par million d'heures travaillées, et à 52,8 pour le nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt.

Le groupe relève 88 personnes affectées par des maladies professionnelles sur l'ensemble de ses sites, dont 22 nouvelles déclarées au cours du dernier exercice, ceci malgré les efforts engagés en matière d'ergonomie et d'aménagement des postes de travail.

Le taux de gravité, qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, est de 1,1 sur l'exercice.

Formation

Le groupe attache une importance à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences des salariés comme un levier pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

Trigano fait en sorte que chaque collaborateur, quel que soit son âge ou sa fonction, puisse accéder tout au long de sa carrière aux actions de formations nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

Ainsi, 1 613 salariés (soit 40% des effectifs en contrat à durée indéterminée) ont bénéficié d'une formation sur l'exercice 2014.

Les achats de formation externe se sont élevés à 351 k€.

Trigano poursuit activement sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à des étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Sur l'exercice 2014, Trigano a accueilli 81 stagiaires, 8 contrats de professionnalisation et 3 apprentis, soit un total de 92 jeunes (67 l'exercice précédent).

L'année 2014 confirme la poursuite des efforts en matière de formation pour s'adapter à l'évolution de l'environnement :

- répondre aux exigences des marchés et de la stratégie du groupe dans les domaines de la production, la sécurité (amélioration des conditions de travail, déploiement d'outils), de l'amélioration continue et de la qualité ;

- poursuivre les actions engagées sur plusieurs années, notamment les formations métiers, les parcours professionnels, l'intégration des nouveaux embauchés, le management, les langues, la sensibilisation du personnel aux problématiques de sécurité et d'environnement ;
- accompagner les personnes concernées par l'évolution des outils de gestion financière, industrielle et commerciale.

Les principales orientations de l'année 2014 en matière de formation ont porté, dans le prolongement des années précédentes, sur les domaines suivants :

- compétences métier : développer les compétences au sein de chaque métier, assurer la transmission des savoirs et savoir-faire ;
- formations qualifiantes ;
- hygiène, sécurité et environnement : fondamentaux et respect de la réglementation, développement d'une culture de prévention des risques, amélioration de l'ergonomie des postes de travail ;
- langues : anglais pour faciliter les échanges entre collègues ou avec les tiers ;
- bureautique et informatique.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement pour les salariés seniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Trigano considère la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise.

La lutte contre les discriminations de toute forme est un préalable incontournable pour l'épanouissement de chacun dans sa vie professionnelle, quel que soit son âge, sexe, origine ethnique, religion, conviction politique. Par ailleurs, le droit à la liberté d'expression et d'association est préservé.

Trigano VDL, par exemple, a signé, il y a quelques années, un accord d'entreprise portant sur le développement de la mixité et l'égalité hommes/femmes dans les parcours professionnels et les rémunérations. La politique de gestion des ressources humaines met en avant le brassage des cultures et des nationalités. La communication interne s'attache d'ailleurs à faire connaître les mesures prises en faveur des jeunes, des femmes, des handicapés et des seniors.

L'application du Code Ethique n'autorise pas l'emploi d'enfants de moins de 16 ans dans les business units du groupe, chez leurs fournisseurs ou sous-traitants. L'emploi de travailleurs en situation illégale est prohibé.

Par ailleurs, le groupe emploie 168 personnes présentant un handicap pour 119 postes à pourvoir dans le cadre de ses obligations légales. Il est également fait appel à des prestataires extérieurs employant des personnes handicapées.

Impact des activités sur l'environnement

Généralités

L'activité principale de Trigano, la fabrication et la distribution de véhicules de loisirs et d'équipements de loisirs, met en œuvre essentiellement des opérations de montage et d'assemblage avec un usage de produits chimiques très limité et de faibles impacts sur l'environnement.

En termes de périmètre retenu, toutes les informations communiquées dans ce rapport couvrent l'ensemble des sites de production et de stockage de Trigano sur la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, quelles que soient leurs activités, à l'exception de la société Arca dont les activités ont été transférées en 2014 sur le site de Poggibonsi (Italie).

Les sites d'activités administratives ne présentant pas d'impacts environnementaux significatifs, ne font pas partie du périmètre de ce rapport.

Afin de déterminer l'évolution des différents indicateurs environnementaux, les données de l'exercice 2013 ont été retraitées par ajout de celles d'OCS et Gaupen (non intégrées en 2013) et retrait de celles d'Arca pour être sur un périmètre comparable.

Sur le périmètre retenu, la production de véhicules de loisirs entre l'exercice 2013 et l'exercice 2014 présente une hausse de 3,9% (19 428 unités en 2013/2014 contre 18 699 unités en 2012/2013).

Les effectifs au 31 août 2014 s'élèvent à 4 106 personnes contre 4 125 au 31/08/2013.

Politique générale en matière d'environnement

La préservation de la nature et le respect de l'environnement font partie des valeurs fondamentales de Trigano, inscrites de longue date dans sa culture d'entreprise et indissociables de son activité axée depuis plus de 60 ans sur les loisirs de plein air.

Les efforts de Trigano en faveur de l'environnement portent sur le développement de produits respectueux de la nature avec en particulier la réduction des émissions polluantes des véhicules de loisirs dans le cadre de leur utilisation, la diminution des impacts environnementaux (actions de réduction et de valorisation des déchets par exemple), la réduction de l'utilisation des produits chimiques nocifs (le corolaire étant une baisse des rejets de composés organiques volatils), une veille réglementaire (conformité des sites) ainsi que la diffusion de bonnes pratiques en matière de gestion environnementale sur tous les sites.

• Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

La politique environnementale est pilotée par la Direction Générale. Celle-ci s'appuie sur les responsables des sites dont certains disposent, pour les plus importants, d'une personne en charge des aspects environnement-sécurité-qualité.

Trigano s'appuie également depuis une dizaine d'années sur un bureau d'études conseil spécialisé en environnement industriel.

Des notes d'informations, de travail et des plans d'actions sont transmis régulièrement à l'ensemble des sites du groupe en France et à l'étranger. Elles présentent les évolutions réglementaires en matière d'environnement ainsi que des actions d'amélioration de la gestion environnementale à mettre en œuvre.

Une veille réglementaire en matière d'environnement est assurée par le service juridique de Trigano à Paris.

Trigano dispose en France de trois sites soumis au régime d'autorisation préfectorale (Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône, Trigano MDC à La Roche de Glun et Trigano Jardin à Cormenon) et dix sites soumis au régime de simples déclarations.

Les données environnementales sont remontées à la direction du groupe via des reportings adaptés aux sites (production et négoce) depuis l'exercice 2002.

Ces reportings présentent les rôles des interlocuteurs, la liste des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et leurs définitions précises.

Les données quantitatives recueillies, sont validées, consolidées et leur cohérence contrôlée par le bureau d'études conseil.

Des audits ont été engagés par la cellule d'audit interne de Trigano durant cet exercice sur quelques sites représentatifs (Trigano MDC à Mamers et à La Roche de Glun, Trigano Jardin à Cormenon, Trigano SpA et SEA en Italie) afin de s'assurer de la fiabilité des outils utilisés pour la collecte des données.

Ces audits vont être élargis graduellement à l'ensemble des sites en France et à l'étranger.

Outre les revues des reportings effectuées sur sites par l'audit interne Trigano, des visites sur quatre sites du groupe basés en France, ont été réalisées durant cet exercice par le bureau d'études conseil.

• Evaluation et certification en matière d'environnement

Trigano ne souhaite pas développer la certification en matière d'environnement de ses sites car les activités exercées présentent peu d'impacts sur l'environnement.

Il est néanmoins à signaler que trois sites en Italie et en Espagne (Trigano SpA, CVC et Benimar) sont certifiés ISO 14001.

• Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Une sensibilisation régulière du personnel aux aspects environnementaux des activités exercées via des plans d'actions (tri des déchets, diminution des consommations d'eau et d'énergies...) est réalisée.

• Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des moyens humains sont alloués ; notamment une responsable au niveau de la Direction Générale, des responsables environnement sur les principaux sites et l'appui d'un bureau d'études conseil (20 jours/an de conseil durant l'exercice).

Des moyens financiers ont été mis en œuvre sur l'exercice 2014 à hauteur de 265 k€ :

- des investissements en matière d'environnement (équipements spécifiques, matériels...) pour 159 k€ (en hausse de 112,5% par rapport à l'exercice précédent) ;
- des dépenses environnementales (études, travaux de mise en conformité, contrôles périodiques...) pour 106 k€.

Parmi les investissements engagés en matière d'environnement sur l'exercice 2014, on peut citer des caissons d'insonorisation, des portes à ouverture rapide, des compresseurs à vitesse variable plus sobres, des systèmes de récupération des condensats de compresseurs, des fontaines de dégraissage biologique, l'élaboration de dossiers réglementaires ou encore des contrôles périodiques.

• Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Trigano n'a pas pratiqué de provisions ou de garanties pour les risques environnementaux en plus des garanties figurant dans ses contrats d'assurances.

Il est néanmoins à signaler une faible provision comptabilisée pour le site de Trigano MDC à Tournon-sur-Rhône dans le cadre de la cessation définitive d'activité sur ce site (contrôles semestriels de la nappe).

Au cours de cet exercice, aucun accident de pollution avec atteinte à l'environnement n'a été enregistré.

Pollution et gestion des déchets

• Mesures de prévention, de réduction et de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

L'air : les principaux rejets des sites de production sont des poussières de bois, des composés organiques volatils (COV), du gaz carbonique, des gaz liés au traitement de surface, des rejets de peintures et vernis.

Les COV sont des composés organiques présentant une certaine volatilité dans des conditions d'utilisation particulières. Ils sont émis par combustion ou par évaporation.

La quantité de ces rejets atmosphériques est limitée compte tenu de la faiblesse des sources émettrices.

Des moyens de traitement des rejets atmosphériques canalisés sont mis en œuvre comme les filtres et les laveurs de gaz afin de réduire leurs impacts sur l'atmosphère.

Des actions de réduction des rejets de gaz nocifs à la source pour les activités les plus émettrices qui utilisent des produits chimiques toxiques (colles, peintures, vernis, résines...) ont été engagées depuis 2008. Dans ce cadre, une substitution progressive des produits à base de solvants par des produits à base aqueuse a été mise en œuvre.

Les émissions dans l'air sont bien identifiées et contrôlées régulièrement.

L'eau : les principaux rejets liquides concernent les eaux des sanitaires, les eaux pluviales, les eaux des tests d'étanchéité des véhicules de loisirs, le traitement de surface, le lavage des encolleuses et les exercices de lutte contre l'incendie.

Les moyens de traitement de ces effluents liquides sont les stations de détoxification épurant les rejets de traitement de surface aboutissant dans des cours d'eaux, les séparateurs à hydrocarbures ou l'envoi en centres de traitement agréés extérieurs.

Ces rejets aqueux sont bien identifiés et contrôlés régulièrement.

Des technologies de type rejet zéro sont utilisées sur un des sites de traitement de surface (Trigano Jardin) afin d'éviter ces rejets aqueux.

Le sol et sous-sol : les principaux risques concernent les déversements et les incendies.

Les déversements sont évités au niveau des zones de stockage et d'utilisation de produits chimiques ainsi que celles d'entreposage de déchets dangereux par l'usage de rétentions. Les eaux d'extinction sont circonscrites au moyen d'obturateurs et d'aires de rétention.

Le personnel est formé régulièrement à l'usage des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, Robinet Incendie Armé...).

Les principaux sites de production sont équipés de sprinklers et de systèmes d'alarme de détection incendie.

Des audits sont réalisés régulièrement sur ces sites par les assureurs avec une mise en œuvre de leurs recommandations.

Une évaluation de la conformité réglementaire de ces rejets sur les principaux sites émetteurs du groupe Trigano est prévue sur l'exercice 2015.

• Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'ensemble des déchets sur les sites est trié systématiquement. Le personnel est sensibilisé régulièrement sur ce sujet.

Des actions de réduction des déchets à la source sont également mises en œuvre, telles que l'achat avec un emballage réduit ou l'optimisation de la découpe pour réduire les rebuts.

Les différents usages des déchets engendrés par les activités des sites sont les suivants :

- le recyclage : le retraitement de déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits ou matériaux aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins (exemples : polystyrène, batteries) ;
- la réutilisation : l'utilisation directe des emballages et de palettes en bois pour envoi aux clients, par exemple, mais sans utiliser un procédé de transformation ;
- la valorisation : la valorisation matière pour remplacer un élément ou un matériau ou la valorisation énergie pour produire une source d'énergie (le bois par exemple) ;
- l'enfouissement : il s'agit des déchets mis en décharge ou en stockage souterrain hors sites et qui ne sont donc pas considérés comme valorisés.

La production brute des déchets pour l'exercice 2014 se décompose de la manière suivante :

- les déchets non dangereux représentent 13 490 tonnes (bois, sciures de bois, papiers, cartons, plastiques, métaux, polystyrène, mousses, films, tissus, ferraille, tout venant) et sont en hausse de 14,5% par rapport à l'exercice 2013 (à périmètre constant) ;
- les déchets dangereux s'élèvent à 348,2 tonnes (boues d'hydroxydes, contenants souillés, batteries, colles, poudres, diluants, nettoyants, peintures, résines, DEEE, ampoules et néons) affichent une hausse de 20% par rapport à l'exercice 2013 (à périmètre constant).

Ces hausses s'expliquent en partie par la progression de la production des véhicules de loisirs et des remorques.

Le taux de valorisation environnementale des déchets inclut les différentes filières (sur site et hors site chez les prestataires) : recyclage, réutilisation et valorisation (enfouissement exclus). Le taux de valorisation des déchets non dangereux (sur site et hors site chez les prestataires) atteint 74% (contre 50% sur l'exercice 2013). Le taux de valorisation des déchets dangereux (hors site chez les prestataires) s'élève à 26% (contre 4% sur l'exercice 2013). L'amélioration très significative du taux de valorisation des déchets dangereux et des déchets non dangereux s'explique par les actions de sensibilisation du personnel (tri poussé des déchets notamment) et une meilleure information sur les actions de valorisation des déchets réalisées par les prestataires (hors site).

• Prise en compte des nuisances sonores et toute autre forme de pollution

Lors de la construction de nouveaux bâtiments ou d'agrandissements de bâtiments existants, des moyens de réduction des nuisances éventuelles (visuelles, olfactives, sonores) sont systématiquement mis en œuvre (intégration paysagère, caissons d'insonorisation...).

Pour les principaux sites de production, les limites de nuisances sonores sont fixées par leurs arrêtés propres. Celles-ci sont contrôlées régulièrement dans le cadre des obligations réglementaires.

De par la nature des activités exercées par Trigano et l'implantation des sites en grande partie sur des zones d'activités, les nuisances éventuelles pour les populations riveraines sont très réduites.

Durant l'exercice 2014, aucune plainte pour bruit ou autres nuisances n'a été enregistrée.

Utilisation durable des ressources

• Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau intervient peu dans les procédés de fabrication mis en œuvre sur les sites. La consommation d'eau est essentiellement liée à l'usage sanitaire.

La ressource mobilisée est principalement issue du réseau public.

La consommation d'eau pour l'exercice 2014 s'élève à 54,7 milliers de m³, en légère hausse de 1,2% par rapport à l'exercice précédent (à périmètre constant) malgré l'augmentation de la production des véhicules de loisirs et des remorques.

Parmi les actions engagées pour réduire la consommation d'eau, on peut citer le rejet zéro en traitement de surface, le recyclage des eaux de tests d'étanchéité des véhicules, la recherche de fuites au niveau du réseau, la surveillance des consommations...

L'environnement local des sites ne présente pas de contrainte particulière pour la consommation d'eau issue du milieu naturel. Cependant, il faut signaler l'implantation de quelques sites de production au niveau de zones géographiques présentant un stress hydrique plus ou moins important (Tunisie et Espagne).

• Consommation des matières premières

Les principaux matériaux utilisés sur les sites de production sont le bois et ses dérivés, les métaux, les mousses, le polystyrène, le polyester, les plastiques et les cartons alvéolaires.

Au sens strict de la définition des matières premières, aucun de ces matériaux transformés n'est concerné.

Ces matériaux secondaires transformés rentrent dans la composition de pièces (telles que les châssis, accessoires, meubles ou isolation) utilisées pour la fabrication des véhicules et équipements de loisirs.

Une recherche régulière d'optimisation de l'utilisation de ces matériaux est engagée (optimisation des plans de débits, valorisation des déchets produits, réduction de la consommation des produits chimiques toxiques) afin de réduire l'empreinte écologique des véhicules et des équipements de loisirs produits.

• Consommation d'énergies, mesures prises pour améliorer leur efficacité et recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergies correspond à la quantité totale d'électricité (en kWh), de gaz naturel, d'autres gaz (butane, propane) ou du gasoil/fioul (en kWh PCS) achetée et consommée par les sites.

Ces énergies sont utilisées à destination de la production, du chauffage, du transport sur les sites, de l'éclairage et du nettoyage des véhicules.

Energie	Consommation 2014	Evolution vs 2013
Electricité	22,8 Millions de kWh	+1,8%
Gaz naturel	25,7 Millions de kWh	-25,6%
Fioul Gasoil	équivalent de 4,9 Millions de kWh	-13,9%
Autres gaz (butane, propane)	équivalent de 1,9 Millions de kWh	-26,3%

Les baisses très significatives de consommation des sources d'énergies s'expliquent par les effets positifs d'économies d'énergies engagées depuis plusieurs années et les conditions météorologiques clémentes de l'hiver.

Les sources d'approvisionnement de Trigano sont généralement les énergies fossiles ou nucléaires (le groupe n'a pas recours à ce jour aux énergies renouvelables).

Des audits de performance énergétique sont réalisés régulièrement. Les recommandations formulées pour améliorer l'efficacité énergétique sont mises en œuvre telles que l'amélioration de l'isolation des bâtiments, la pose de portes à ouverture rapide, la pose de vannes électrostatiques sur radiateurs, la réduction de température dans les bâtiments, la mise en place de systèmes de récupération d'énergies, l'installation de climatisations réversibles, l'installation de compresseurs à vitesse variable ou encore la surveillance des consommations.

Les véhicules de loisirs sont régulièrement améliorés dans un souci de réduction de leur consommation d'énergie, des émissions de particules et d'oxyde d'azote (châssis EURO 5).

L'usage de la pile à combustible et des panneaux solaires dans les véhicules de loisirs comme sources d'énergies alternatives renouvelables sont favorisés par Trigano.

L'utilisation de nouveaux matériaux d'isolation (polyester revêtu d'une pellicule d'aluminium par exemple) est privilégiée afin d'améliorer l'efficacité énergétique.

• Utilisation des sols

Le développement des sites Trigano, réalisé généralement à périmètre constant en termes d'occupation d'espace, ne conduit pas à l'artificialisation de surfaces nouvelles.

Les impacts des activités exercées sur les sites Trigano sur les sols sont très faibles car des rétentions sont mises en place et les quantités de produits chimiques polluants utilisés sont faibles.

Des études de pollutions du sol et du sous-sol sont réalisées systématiquement lors de l'acquisition de nouveaux sites, de la cessation d'activité ainsi que pour la mise à jour des autorisations préfectorales d'exploitation en France.

Certains sites sont équipés de réseau piézométrique de surveillance de la qualité des eaux souterraines (Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône et Eura Mobil en Allemagne).

Des travaux de remise en état des sols sont réalisés lorsque les analyses font apparaître des valeurs anormales.

Changement climatique

• Emissions des gaz à effet de serre (GES)

Les émissions des gaz à effet de serre correspondent aux émissions liées à la consommation de toutes sources d'énergies.

Un bilan carbone a été réalisé sur le site de Trigano VDL (Tournon-sur-Rhône) sur l'exercice 2010 pour évaluer la quantité des émissions en GES

Ce site est le seul site du groupe qui compte plus de 500 personnes. Le nombre de personnes travaillant sur ce site durant l'exercice 2010 était de 792 employés (22% de l'effectif du groupe Trigano avec 3 592 employés). Au 31/08/2014, le site de Trigano VDL compte 641 employés

La production sur le site de Trigano VDL durant l'exercice 2010 était de 10 177 véhicules (camping-cars et caravanes), soit 57% de la production totale du groupe Trigano durant cette période.

La quantité de carbone rejetée était de 59 182 tonnes équivalent CO₂. Elle correspond au Scope 1 (émissions directes des GES) et Scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie du réseau d'alimentation). L'analyse de ce bilan montre que les principales sources de rejets de Gaz à Effet de Serre sont les intrants (émissions indirectes), le fret, l'énergie et le transport du personnel.

Sur l'exercice 2014, la production des véhicules est inférieure de 41% (5 995 véhicules de loisirs) par rapport à l'exercice 2010. La quantité de carbone rejetée est donc beaucoup plus faible.

Une mise à jour du bilan carbone du site de Trigano VDL va être engagée fin 2014.

Le site d'Arts et Bois a engagé un bilan carbone dont les résultats sont attendus pour fin 2014.

Une analyse de la typologie des sites du groupe (nature de l'activité, taille de la société...) sera effectuée lors du prochain exercice afin de déterminer des sites référents pour les émissions des GES qui devront servir de base à un élargissement progressif de l'approche bilan carbone aux autres sites du groupe.

Les actions d'économies de consommation d'énergies mises en œuvre ainsi que l'incitation du personnel à pratiquer le covoiturage, confirment l'engagement de Trigano à diminuer son empreinte carbone.

• Adaptation aux conséquences du changement climatique

L'ensemble des sites Trigano ne se situe pas dans des zones impactées par des événements naturels exceptionnels marqués provoqués par le changement climatique.

Les sites du groupe en France sont peu impactés par le changement climatique perceptible actuellement sur certaines zones géographiques.

Protection de la biodiversité

Les sites du groupe sont installés dans des zones d'activités qui n'incluent pas des aires présentant un intérêt faunistique ou floristique ou de richesse en biodiversité significatif.

Lors de la mise à jour des dossiers d'installations classées pour les sites implantés en France, la vérification de présence de ces aires sensibles est réalisée.

Engagements sociétaux en faveur du développement durable

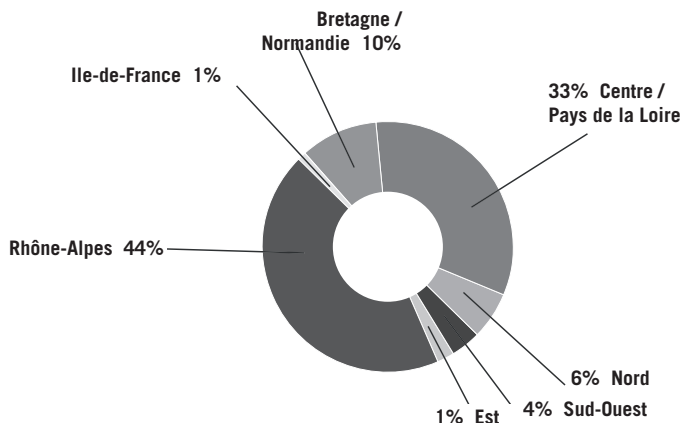
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Trigano est fortement ancré en France. En effet, sur ses 56 sites de production et de stockage, 34 sont situés en France (61%), représentant 54,3% des effectifs, soit 2 233 personnes ; avec deux pôles géographiques majeurs que sont la région Rhône-Alpes et la région Centre.

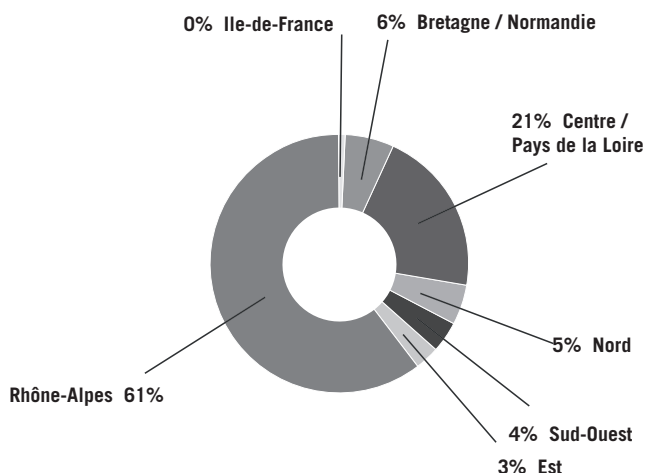
Le groupe est implanté en Région Rhône-Alpes depuis 1974 avec le transfert de la production des caravanes Caravelair à Tournon-sur-Rhône (Ardèche) dans une usine construite pour abriter cette activité. Le site de Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône s'est ensuite développé avec la création de l'activité camping-cars, s'ajoutant à la caravane. Il est le site le plus important du groupe (641 personnes au 31 août 2014). D'autres sites ont été ensuite créés dans cette région. Actuellement le groupe y compte 9 sites de production et de stockage, totalisant un effectif de 985 personnes au 31 août 2014, représentant 24% de l'effectif total.

Le groupe est également très implanté en région Centre et Pays de la Loire depuis 1986 sur le site de Mamers (Sarthe). Cette région compte 12 sites, avec un effectif de 726 personnes au 31 août 2014, représentant 17,7% de l'effectif total.

Répartition de l'effectif en France par région

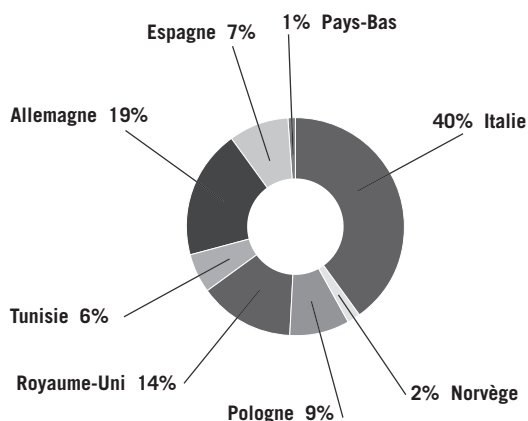


Répartition du CA par origine en France par région

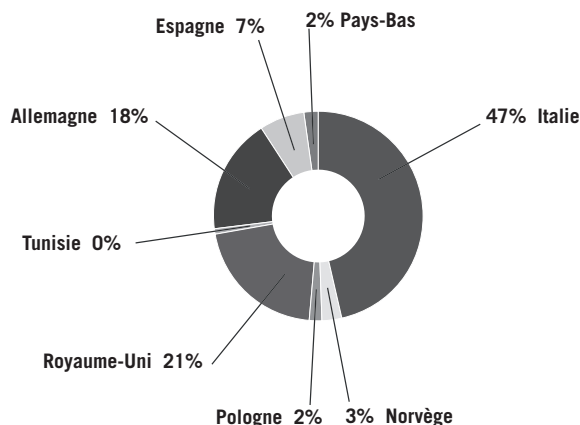


Sur les sites étrangers, la totalité des salariés, y compris les managers, est issue de la population locale, contribuant ainsi au développement du tissu économique et social local. Le groupe ne compte d'ailleurs aucun expatrié, ce qui démontre le choix du groupe d'employer la population locale.

Répartition des effectifs hors France par pays



Répartition du CA par origine hors France par pays



Le groupe s'inscrit, en particulier pour l'activité véhicules de loisirs, dans le cadre de partenariats durables avec ses fournisseurs et ses sous-traitants compte tenu de la spécificité des composants devant répondre à un cahier des charges très précis avec des exigences de poids et de respect des normes de sécurité applicables aux véhicules et à leurs composants.

Des opérations de sous-traitance interne entre les différentes usines du groupe se sont développées, portant sur la fabrication de composants (châssis pour caravanes, pièces de polyester, matelas, mobilier, rideaux...) ou le montage de camping-cars.

Les sous-traitances externes sont majoritairement réalisées par des fournisseurs locaux, situés à proximité des sites de production.

Les achats effectués auprès de fournisseurs importants (achats par fournisseur supérieurs à 100 000 €) s'élèvent à 584,9 M€ HT. Ils représentent 65,6% du chiffre d'affaires.

Les achats auprès de fournisseurs français s'élèvent à 187,8 M€, soit 32,1% de l'ensemble. Les achats en provenance des autres pays sont répartis comme suit :

- des achats auprès de fournisseurs de l'Union Européenne (hors France) pour 375,0 M€ ;
- des achats hors d'Europe pour 14,8 M€ (dont Chine pour 12,9 M€).

Les achats hors d'Europe sont en diminution, Trigano privilégiant des achats dans des pays plus proches.

Des contrats d'achats à long terme sont signés avec les constructeurs automobiles ; la durée de vie d'un châssis est d'environ 10 ans.

Une part importante des achats (233,2 M€) porte sur les châssis achetés auprès des constructeurs automobiles de véhicules utilitaires fabriqués en Europe.

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Trigano est un acteur économique important dans tous les pays où il est implanté.

Trigano s'implique activement dans l'animation et la direction des syndicats représentant les intérêts des fabricants de camping-cars, caravanes, résidences mobiles et remorques. La direction de Trigano assure la présidence du syndicat professionnel européen, E.C.F. (European Caravan Federation) et du syndicat français, UNI VDL. Les directeurs des filiales Trigano implantées dans les pays concernés assument également des fonctions au sein du syndicat italien APC (Associazione Produttori Caravan e Camper), du syndicat anglais NCC (National Caravan Council) et du syndicat allemand CIVD (Caravanning Industrie Verband).

Par ailleurs, les responsables qualité et/ou production des filiales participent aux groupes de travail pour l'élaboration des normes AFNOR concernant les produits qu'ils fabriquent et/ou distribuent.

Des relations constantes sont maintenues avec les pouvoirs publics sur tous les sujets touchant, directement ou indirectement, les activités du groupe. Ces relations passent par les syndicats professionnels, les groupes de travail sur les normes ou par des contacts directs lorsque le sujet le justifie.

Enfin, les différents sites sont en relation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour toutes les questions touchant au respect de la réglementation visant à protéger l'environnement. Ils entretiennent également des contacts réguliers avec les pouvoirs publics (Préfectures, Mairies, Conseils Généraux et Régionaux).

Les sociétés du groupe ont un rôle important dans les régions où elles sont implantées.

Ainsi, par exemple, le Directeur de Trigano VDL (Tournon-sur-Rhône) préside VILESTA, dont la finalité est le développement de l'emploi industriel en Ardèche, qui regroupe une trentaine d'entreprises ardéchoises spécialisées dans la réalisation de pièces et sous-ensemble pour la filière automobile et participe à des accompagnements d'entreprises à la certification qualité, à l'organisation de formations pour certains métiers, au partage de compétences, etc.

Après avoir obtenu son agrément en qualité d'organisme de formation, Trigano VDL a développé, en liaison avec le syndicat national des distributeurs de véhicules de loisirs, un catalogue de formations. Ces formations sont destinées au personnel des distributeurs et touchent les domaines commerciaux, techniques, sécurité et service après-vente.

Trigano VDL propose également aux experts automobiles professionnels des formations destinées à les sensibiliser aux spécificités des camping-cars.

Par ailleurs, Trigano VDL organise depuis près de 10 ans, à la demande de certains de ses clients intéressés par la fabrication de caravanes et camping-cars, des visites de l'usine de Tournon-sur-Rhône, en liaison avec l'Office de Tourisme de la ville. Ainsi, depuis 2007, 1 325 personnes ont visité l'usine à raison de 89 visites (environ 13 visites chaque année). Les visites, interrompues en 2014, reprendront en 2015.

D'autres business units organisent également des visites d'usines.

Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique achat du groupe

Les achats du groupe ne sont pas centralisés mais sont réalisés par chaque business unit. Des comités achats ont été constitués par activité pour permettre de dégager des synergies.

Ainsi, trois comités ont été créés : un comité achats pour l'activité véhicules de loisirs, un comité achats pour l'activité remorques et un comité achats Chine.

Ces comités se réunissent régulièrement (2 à 3 fois par an).

Des contrats cadre sont signés au niveau du groupe pour les achats stratégiques. Des contrats cadres et contrats d'application locaux sont signés par les filiales avec leurs fournisseurs majeurs.

Tous les achats sont soumis au respect de la procédure éthique formalisée depuis 2005 et intégrée dans le livre des procédures groupe. Cette procédure traite de la responsabilité des responsables de business units, de l'interdiction des rémunérations et avantages anormaux, du respect de la législation du travail avec, notamment, un article spécial imposant de vérifier que l'interdiction d'emploi des enfants est bien respectée par tous les fournisseurs.

En 2014, le modèle de contrat d'achat a été revu et la clause éthique a été étoffée comme suit : « Le fournisseur garantit que tous les employés de l'entreprise, y compris les employés qui sont des ressortissants étrangers, sont bien employés conformément aux réglementations applicables au travail et à la couverture sociale, à la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et la réglementation relative à l'environnement.

Le fournisseur garantit que les conditions de fabrication des produits ne compromettent pas ou ne portent pas atteinte aux droits de l'enfant, à la sécurité de l'employé et à la dignité humaine. Le travail illicite et l'esclavage sont strictement interdits.

Les rémunérations occultes ou anormalement élevées à des intermédiaires ou agents sont strictement interdites.

Le fournisseur doit obtenir les mêmes garanties de ses fournisseurs de matières premières et sous-traitants.

L'acheteur devra envoyer au fournisseur chaque année un questionnaire afin de vérifier que le fournisseur respecte les engagements ci-dessus. Le fournisseur remplira et retournera ce questionnaire dans les quinze (15) jours à l'acheteur afin de se conformer aux obligations éthiques Trigano ».

Droits de l'Homme

Les business units sont appelées à respecter les droits de l'Homme et à s'interdire toute violation des droits de l'Homme. La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective sont respectées.

Le groupe n'est pas implanté dans des zones à déficit de gouvernance entraînant des conséquences sur le respect des droits de l'Homme ou qui seraient dans une situation d'atteintes régulières auxdits droits.

Loyauté des pratiques

L'organisation du groupe se fait par business units dotées d'une forte autonomie mais responsables devant la Direction Générale du groupe. Tous les contrôles ou demandes d'informations effectués par les autorités compétentes sur des sujets touchant au droit du travail, à la consommation, à la concurrence ou à l'environnement font l'objet d'une information systématique de la Direction Générale du groupe. Cette information donne lieu à un suivi et, le cas échéant, à la mise en œuvre de mesures destinées à pallier d'éventuelles irrégularités.

Trigano a toujours privilégié le respect des lois et des meilleures pratiques de place. Les produits commercialisés destinés au public répondent à des normes de sécurité très nombreuses.

Chaque business unit a désigné un responsable de conformité à la réglementation européenne relative aux produits chimiques (R.E.A.C.H.) ainsi qu'un responsable des documents techniques et dossiers à constituer afin de pouvoir commercialiser les produits soumis à marquage, contrôle spécifique ou homologation.

Ces responsables ont été formés et sensibilisés aux enjeux que constituent le respect de la sécurité publique, de la santé, de la conformité et de la protection de l'environnement.

Aucune pénalité n'a été infligée à Trigano pour irrespect de la réglementation touchant à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Chaque business unit doit veiller à l'application du code éthique mis en place depuis août 2005. Ce code interdit en particulier les rémunérations anormales, que ce soit pour les intermédiaires, les décideurs de marché, les partis politiques ou les proches des salariés. Enfin, il définit le cadre dans lequel doivent être traités les conflits d'intérêts.

Attestation de présence et avis de sincérité portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales

A l'attention du Conseil d'Administration

A la suite de la demande qui nous a été faite par la société Trigano, et en notre qualité d'organisme d'inspection accrédité par le Cofrac sous le n°3-1051 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel, intégrant le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations environnementales, sociétales et sociales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la société.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17020. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO 17020.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations sont présentes dans le rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (attestation de présence) ;
- d'exprimer un avis motivé sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (avis de sincérité).

Attestation de présence

Nous avons comparé les Informations avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport annuel des Informations environnementales, sociétales et sociales requises par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Avis de sincérité

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux en nous appuyant sur notre méthodologie qui tient compte d'une part des recommandations du guide méthodologique pour la conduite des missions de vérification (FD X30-024) élaboré par un groupe de travail réunissant au sein de l'Afnor des parties prenantes, Afep-Medef, Medef, Middlednext, organismes d'inspection, ministères de tutelle, Cofrac... et auquel nous avons participé, d'autre part des recommandations de la norme internationale ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) concernant les missions d'assurance sur les informations autres que financières.

Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité.

La société établit des comptes consolidés. Le périmètre de nos travaux a porté sur l'intégralité du périmètre consolidé à l'exception de la société Arca Camper dont les activités ont été transférées en 2014 sur le site de SEA Italie.

Nous avons sélectionné les informations qui nous paraissent les plus significatives en termes d'impacts au regard des activités et des implantations de la Société. Ces informations sont liées aux problématiques emploi, rémunération, accidents du travail, formation, sous-traitance et fournisseurs, utilisation des ressources, pollution, gestion des déchets et changement climatique.

Nous avons vérifié la mise en place par la société d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration des Informations. Nous avons identifié les personnes responsables du reporting social, sociétal et environnemental au sein de l'entité consolidante et les personnes impliquées dans la collecte au niveau des entités contributrices.

Nous avons procédé à la revue des procédures de reporting des données environnementales, sociétales et sociales. Cette revue vise à s'assurer de :

- la pertinence du référentiel ;
- la description du périmètre ;
- la fiabilité des outils et méthodes employés ;
- le caractère compréhensible des définitions et applications.

Nos travaux ont couvert 24% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et en moyenne 20% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental hors émissions de gaz à effet de serre. Les informations sur les émissions de gaz à effet de serre ne concernent que Trigano VDL, seule entité du groupe à avoir réalisé un bilan carbone, le taux de couverture est estimé à 16% à partir des effectifs.

Concernant les informations quantitatives sélectionnées :

- nous avons mis en œuvre des diligences limitées devant conduire à une assurance modérée (au sens de l'ISAE 3000) sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité. Une assurance de niveau plus élevé aurait nécessité des travaux plus étendus ;
- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- au niveau des entités contrôlées, nous avons d'une part conduit des entretiens pour vérifier la correcte compréhension et application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ; d'autre part mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ;
- nous avons retenu une marge d'erreur admissible de 5% à l'intérieur de laquelle les éventuelles irrégularités relevées ne sont pas considérées comme des anomalies.

Concernant les informations qualitatives sélectionnées : au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons conduit des entretiens et vérifié, sur la base de sondages et d'analyse de documents, la sincérité des allégations ainsi que la consolidation des allégations émises par la Société.

Nous avons conduit 16 entretiens. La mission a été effectuée entre le 15 octobre et le 13 novembre 2014 et a mobilisé 7 jours/hommes.

Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies de manière sincère.

Paris, le 13 novembre 2014

RSE France

Gérard SCHOUN

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce

Gouvernement d'entreprise

Code de référence

Le Conseil d'Administration de Trigano, au cours de sa séance du 30 septembre 2013, a décidé de modifier sa référence en matière de code de gouvernement d'entreprise. Il a en effet considéré que le code Middle Next était plus adapté à sa structure actionnariale (consultable sur le site internet www.middle-next.com) et l'a donc adopté en remplacement du code AFEP MEDEF.

Mode de Direction Générale

• Unicité des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général

Le Conseil d'Administration a décidé de conserver un dispositif de gouvernance réunissant les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général en renouvelant, le 6 janvier 2014, M. François Feuillet (actionnaire majoritaire) aux fonctions de Président – Directeur général pour une durée de quatre années. Ce choix permet de simplifier la prise de décision.

• Limitation des pouvoirs du Directeur général

Bien que les statuts de Trigano ne prévoient aucune limitation des pouvoirs du Directeur général, les opérations de croissance externe ainsi que les opportunités de désinvestissement sont systématiquement soumises à un vote du Conseil d'Administration.

• Directeurs généraux délégués

Après validation du comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'Administration a nommé, fin 2010, Mme Marie-Hélène Feuillet et M. Michel Freiche Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Composition du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil composé de 8 membres :

- trois dirigeants opérationnels :
 - M. François Feuillet, 66 ans, Président du Conseil et Directeur général de la société, diplômé d'HEC, il dirige Trigano depuis 1981 après une expérience d'audit (KPMG), de direction financière et de Direction Générale (Groupe Singer et Compagnie Française du Meuble). M. François Feuillet détient 11 179 462 actions Trigano (au 31 août 2014) ;
 - Mme Marie-Hélène Feuillet, 66 ans, Administrateur et Directeur général délégué est diplômée d'HECJF et a rejoint Trigano en 1994 après une carrière bancaire au sein du Groupe Banque Populaire. Mme Marie-Hélène Feuillet détient 169 actions Trigano (au 31 août 2014) ;
 - M. Michel Freiche, 54 ans, Administrateur et Directeur général délégué est diplômé de l'EDHEC et d'expertise comptable. Il a rejoint Trigano en 1988 après un début de carrière en cabinet d'audit (Ernst & Young). M. Michel Freiche détient 2 000 actions Trigano (au 31 août 2014) ;

- un représentant de l'actionnaire majoritaire : Mme Alice Cavalier-Feuillet, 32 ans, diplômée de l'ESCP, est fondée de pouvoir au sein d'un fonds d'investissement à Londres, après une expérience en fusions-acquisitions, notamment chez Morgan Stanley. Mme Alice Cavalier-Feuillet détient 22 451 actions Trigano (31 août 2014) ;
- trois administrateurs indépendants :
 - M. Jean Ducroux, 71 ans, IEP, MBA de l'Université de Minnesota, dirige la société Aryon, dont l'activité est spécialisée dans le conseil et l'investissement, après un début de carrière dans le monde bancaire. M. Jean Ducroux détient 2 010 actions Trigano (au 31 août 2014) ;
 - M. François Baleyrier, 70 ans, HEC, a effectué sa carrière dans des fonctions financières en France et à l'étranger dans le secteur des travaux publics (Entrepose et Bachy). M. François Baleyrier détient 1 000 actions Trigano (au 31 août 2014) ;
 - M. Michel Roucart, 66 ans, HEC, Expert comptable, exerce aujourd'hui une activité immobilière privée après avoir effectué sa carrière chez Arthur Andersen et Ernst & Young. M. Michel Roucart détient 1 952 actions Trigano (au 31 août 2014) ;
- une personnalité qualifiée : M. Guido Carissimo, 58 ans, est diplômé de l'Université Bocconi (Milan) et de l'Université de Boston. Il exerce une activité de gestion de fonds de private equity après une carrière chez Pirelli puis à la tête de Trigano SpA (Italie). M. Guido Carissimo détient 1 000 actions Trigano (au 31 août 2014).

La liste des mandats et fonctions des administrateurs est donnée en annexe du rapport de gestion.

La société s'est référée au code Middle Next pour identifier les administrateurs indépendants. Ainsi, un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Les critères examinés afin de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois années précédentes.

La société considère que la composition de son Conseil est équilibrée quant au nombre d'administrateurs indépendants (3/8) eu égard à la répartition de son capital. Par ailleurs, le Conseil comporte deux membres de sexe féminin et un membre de nationalité italienne.

À la connaissance de Trigano, aucun des membres du Conseil d'Administration, ni aucun des principaux dirigeants de Trigano n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ses membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ses membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe

d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas, à la connaissance de Trigano, de conflit entre les intérêts privés des administrateurs de la société et leurs devoirs à l'égard de la société. Aucun prêt ou garantie n'est accordé par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration.

Echéances des mandats des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a décidé en 2013 que les renouvellements ou nominations d'administrateurs porteraient désormais sur des durées de quatre ans.

Les mandats des administrateurs arriveront à échéance aux dates suivantes :

- Assemblée Générale sur les comptes 2016 pour Mme Alice Cavalier-Feuillet et M. Michel Freiche ;
- Assemblée Générale sur les comptes 2017 pour M. François Baleyrier, M. Guido Carissimo, M. Michel Roucart, M. Jean Ducroux, Mme Marie-Hélène Feuillet et M. François Feuillet.

Activité du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil sont régulièrement informés des événements majeurs de la vie de l'entreprise. Avant chaque Conseil, ils reçoivent des informations détaillées. Au cours de chaque Conseil, le Président présente un rapport sur l'activité de l'entreprise et les projets majeurs ; ce rapport comprend en particulier un point complet sur les opérations de croissance externe en cours ou envisagées.

Afin de préparer ses travaux, le Conseil a créé en son sein deux Comités :

- le Comité des rémunérations et des nominations ;
- le Comité d'audit et des comptes.

Ces Comités sont composés majoritairement d'administrateurs indépendants qui ont un accès direct à l'information désirée auprès des responsables opérationnels salariés. Ils réunissent chacun trois administrateurs.

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2014. Les réunions ont duré en moyenne trois heures. Le taux de participation a été de 98 %.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages alloués aux membres du Conseil

Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit chaque année afin d'examiner les rémunérations et avantages alloués au Président du Conseil et aux Directeurs généraux délégués. Dans ce cadre, il s'appuie sur des études comparatives publiées par des experts indépendants. Il émet un rapport de préconisations qui est présenté au Conseil. Après en avoir débattu, le Conseil fixe les montants de rémunération et avantages alloués au Président et aux Directeurs généraux délégués, ceux-ci ne prenant pas part au vote les concernant.

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence attribués aux administrateurs. Le Conseil détermine chaque année les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres en veillant à ce que les administrateurs membres des Comités du Conseil perçoivent une rémunération spécifique pour leur travail au sein de ces Comités.

Participation des actionnaires aux Assemblées

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées

Générales sont précisées dans les statuts disponibles au siège social de la société. En application du Décret n°2010-684 du 23 juin 2010 qui transpose en droit français la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007, les documents communiqués aux Assemblées Générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la société 21 jours avant la tenue de celles-ci. Une page du site internet est réservée à la procédure de désignation ou de révocation d'un mandataire en vue du vote aux Assemblées Générales.

Procédures de contrôle interne et gestion des risques

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de Trigano s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue visant à faire converger les modes de fonctionnement vers les meilleures pratiques de contrôle interne.

Procédures de contrôle interne

• Référentiel utilisé

Trigano applique le cadre de référence et le guide d'application pour les valeurs moyennes publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

• Objectifs du contrôle interne

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier.

Ce système vise d'une part, à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle, et d'autre part, à contrôler l'application de la politique décidée par la Direction Générale de Trigano.

• Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le système de contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

• Environnement de contrôle

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le groupe.

Trigano a, à ce titre, rédigé et diffusé un manuel de contrôle interne qui précise les principes et contrôles essentiels auxquels chaque filiale doit se conformer.

En particulier, un code éthique précise les règles d'action et de conduite que doivent suivre les membres du personnel de l'ensemble des business units de Trigano dans l'exercice de leur activité professionnelle.

• Organisation

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en œuvre dans chaque business unit par un responsable comptable et financier, rattaché hiérarchiquement au responsable de la business unit et fonctionnellement à la direction financière du groupe.

Des délégations de pouvoir sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes. Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques.

Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Comité de Direction de Trigano :

- les acquisitions et cessions de sociétés ;
- les investissements d'un montant supérieur à 30 000 € ;
- l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures ;
- les négociations d'emprunts et de concours bancaires ;
- la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle ;
- la gestion du parc immobilier ;
- la gestion des assurances ;
- l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

• **Elaboration et traitement de l'information comptable et financière**

La direction comptable de Trigano établit les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que les comptes consolidés à partir des états financiers déclarés par les business units. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et méthodes prescrites par le groupe et recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services contrôle de gestion et audit interne interviennent régulièrement dans les business units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au groupe.

La Direction Générale de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des business units. Elle s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions explicatives et prospectives avec les dirigeants des business units concernées.

La direction financière du groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses filiales par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou de contrats de financement intragroupe. Cette centralisation permet à la direction de piloter et d'analyser l'évolution de l'endettement externe, ainsi que de gérer directement le risque de taux inhérent à la dette contractée.

Gestion des risques

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et clients).

Les business units disposent de ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures, formalisées, ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des business units les diligences à entreprendre.

Les principaux risques auxquels est exposée l'entreprise sont les suivants :

• **Risques spécifiques liés à l'activité**

Risque d'évolution des législations limitant l'usage des véhicules de loisirs

L'intérêt de la clientèle pour les camping-cars, est, pour partie, la conséquence de la liberté d'utilisation de ces véhicules sur l'ensemble du territoire européen. Par ailleurs, le niveau du marché est fortement corrélé à la capacité d'utilisation gratuite du camping-car pendant un nombre élevé de nuits. Plusieurs facteurs sont susceptibles de

restreindre ces libertés. En particulier, une législation plus restrictive sur le stationnement des camping-cars dans les zones hautement touristiques, des limitations de vitesse ou un accès plus difficile aux centres villes pour des motifs liés à la lutte contre la pollution auraient un effet négatif sur le marché, donc sur l'activité de Trigano. Dans l'ensemble, les pouvoirs publics dans les différents pays européens, sensibilisés à l'importance du phénomène camping-car et à son impact positif sur l'économie touristique, agissent avec circonspection et proposent, lorsque des mesures sont prises, des solutions politiques de nature à assurer un usage raisonné du véhicule dans les zones concernées. Trigano œuvre au niveau de chacun des grands marchés ainsi qu'au niveau européen dans le cadre des organisations professionnelles pour promouvoir une évolution des législations concernées favorable au développement du parc de camping-cars en Europe.

Risque climatique

Les activités matériel de camping et de jardin sont affectées de façon significative en cas de conditions climatiques défavorables au printemps et en été. Compte tenu de la faible contribution de ces activités aux résultats de Trigano, aucun programme de réduction de ce risque n'est mis en œuvre.

• **Risques opérationnels**

Trigano est confronté à un certain nombre de risques opérationnels. Afin d'atténuer l'exposition à ces risques, et en complément des programmes de couverture souscrits auprès des assurances, certaines procédures ad hoc sont mises en œuvre.

Risques liés à la production

Le site de Tournon-sur-Rhône (France) représente environ 20% des productions de camping-cars de Trigano, d'où un risque de dépendance à cette unité de production. Afin de réduire cette exposition, il a été décidé que la capacité de production sur ce site n'augmenterait que de façon marginale. La croissance des marques concernées sera assurée par les fabrications réalisées sur les lignes de montage installées dans les usines de Peñíscola (Espagne) et de Sablé-sur-Sarthe (France). Par ailleurs, des capacités de production de structures de camping-cars sont aujourd'hui opérationnelles sur la plupart des sites d'assemblage et peuvent en cas de besoin, pallier les défaillances d'un autre site.

Le site de Tournon-sur-Rhône est protégé contre les risques incendie par un réseau de sprinklers dont la révision trentenaire, obligatoire, a commencé en 2010. Les travaux, décidés en liaison avec les assureurs et après l'accord du CNPP (Centre National de Prévention et Protection), d'une enveloppe initiale de 1,3 M€, portée à 1,6 M€, ont été budgétés en quatre tranches sur trois exercices. Les travaux ont été achevés durant l'été 2014 et les derniers essais sont en cours. Le rapport final du CNPP devrait être émis d'ici à la fin de l'année 2014. Ces travaux ont permis de rendre la protection incendie plus efficace.

Le site de Grimsby (Royaume-Uni) a bénéficié en 2013 d'une installation de sprinklers permettant une meilleure protection incendie de ce site.

Risques liés à la distribution

Le risque clientèle est limité par la dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 2% du chiffre d'affaires consolidé. Une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à la baisse de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie, dans une limite de 5,0 M€ par an.

Afin de gérer son risque clients, Trigano s'appuie sur un système d'information financière et de rating développé en interne depuis plusieurs années. Compte tenu de la perte d'efficacité des programmes d'assurance crédit, la direction financière de Trigano a encore étendu son périmètre d'analyse afin de maîtriser le risque clients dans la plupart des pays.

Le dispositif est complété par la mise en place dans chaque business unit d'un comité de crédit rapportant à la Direction Générale de Trigano.

Enfin, en ce qui concerne les caravanes et les camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Risques environnementaux

Trigano ne détient pas d'installations à hauts risques environnementaux et technologiques, la plus grande partie de ses activités étant le montage et l'assemblage de véhicules de loisirs. Néanmoins, quelques activités pouvant présenter des risques ont été identifiées : menuiserie, traitement de surface des métaux et stockage de produits chimiques et des déchets industriels liquides. Les activités de fabrication de pièces polyester sur les sites de Mamers et de Pomezia (Italie) ont été arrêtées début 2011 et sous-traitées. Les risques identifiés concernent les rejets dans l'air et d'éventuels déversements accidentels dans les sols et les nappes phréatiques. La conformité des rejets dans l'air de poussières de bois est assurée par des systèmes de filtration conformes aux normes en vigueur et régulièrement contrôlés. Les chaudières sont également révisées périodiquement et leurs rejets atmosphériques respectent la réglementation. Les effluents liquides engendrés par les activités de traitement de surface des métaux sont soit recyclés (zéro rejet) soit traités par des stations d'épuration dont les rejets vers le milieu naturel sont contrôlés périodiquement. Concernant les risques de pollution des sols et des nappes, la mise en œuvre systématique de systèmes de stockage des produits chimiques sur rétention permet de limiter les risques. En ce qui concerne les risques d'atmosphère explosive (ATEX), un programme de mise en conformité des installations présentant ce type de risque se poursuit. Pour les sites présentant de l'amiante, un programme de suivi de l'état de conservation et d'empoussièrement de ces matériaux va être mis en œuvre.

Des audits environnementaux des sites les plus exposés sont par ailleurs réalisés périodiquement par un expert en matière d'environnement.

Enfin, des audits d'environnement sont systématiquement réalisés avant toute acquisition de site ou toute opération de croissance externe.

Risques fournisseurs

Certains fournisseurs présentent un risque significatif du fait de leur spécificité et de leur importance. Trigano a mis en place un programme spécifique de réduction du risque fournisseurs comprenant notamment l'intensification de sa politique de diversification des sources d'approvisionnement de certains composants clés, la multiplication des audits chez les fournisseurs et la poursuite de l'intégration de la fabrication de composants sensibles. La pertinence de ce programme se trouve particulièrement renforcée en période de crise économique en raison de l'augmentation des risques de défaillance de certains fournisseurs confrontés à des variations très significatives de leurs commandes.

Risques informatiques

La direction informatique coordonne la démarche de réduction des risques informatiques de l'entreprise. Elle contribue par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus, à lutter contre les risques liés aux interruptions de fonctionnement informatique et aux vols et destructions de données informatisées.

Le contrôle de ces risques est assuré notamment au travers de :

- la séparation physique et logique des réseaux industriels, de gestion interne et extranet ;
- la répartition du système d'information sur plusieurs sites physiquement séparés pour diminuer l'impact d'un sinistre éventuel ;
- la redondance des systèmes et des réseaux permettant un secours immédiat ou une reprise d'activité ;

- les revues internes et audits externes sur la gestion des accès, les sauvegardes, etc.

L'architecture de sauvegarde a été renouvelée en 2014 afin d'améliorer la réactivité en cas de sinistre et de mieux sécuriser les données des sites déportés.

Risques juridiques et fiscaux

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour. Trigano fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays où sont implantées ses filiales ; ces contrôles n'ont pas donné lieu à des redressements importants.

• Risques financiers

Risque de liquidité

Trigano bénéficie d'une structure financière solide s'appuyant sur un montant de capitaux propres élevé (370,7 M€ au 31 août 2014). Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse de l'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de s'assurer de disposer à moyen terme des ressources financières nécessaires à son développement, Trigano s'est engagé dans une démarche d'optimisation de ses besoins en fonds de roulement visant à maintenir ses utilisations de crédits d'exploitation au plus fort de la saison au dessous de 100 M€.

Par ailleurs, votre société a obtenu, cette année, l'accord de ses banques pour prolonger jusqu'en septembre 2017 les facilités de crédit dont elle bénéficie.

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où Trigano réalise 11,3% de ses ventes) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty et le Dinar Tunisien car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Risque de taux

Les taux de financement sont totalement variables y compris pour les contrats de crédit-bail immobilier. Une couverture de taux (échange Euribor 3 mois contre taux fixe de 0,63%) a été souscrite en 2012 sur 40 M€ du crédit amortissable. Par ailleurs, le capital restant dû des contrats de crédit-bail immobilier est devenu insignifiant.

Risque matières premières

La sensibilité aux fluctuations du cours des matières premières (acier, bois, aluminium) est atténuée par le fait que le groupe utilise des produits transformés qui incorporent ces matières premières. Trigano utilise néanmoins des instruments de couverture lorsque cela est possible en particulier sur le London Metal Exchange pour l'aluminium.

• Autres risques

Par ailleurs, Trigano estime ne pas être exposé à des risques politiques majeurs du fait de son implantation géographique essentiellement en Europe.

Enfin, les engagements de retraite ne comportent que des engagements strictement conformes aux législations nationales et, au Royaume-Uni, que des engagements à cotisation définie.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Trigano

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Trigano et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 28 novembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Thierry Bellot

Jean-Luc Loir

Aymeric de la Morandière

Comptes consolidés

A - Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Note	2014	2013
Chiffre d'affaires		892 576	818 187
Autres produits de l'activité		7 266	6 376
Achats consommés		(587 801)	(544 568)
Charges de personnel	1-2	(155 560)	(148 481)
Charges externes		(90 673)	(94 894)
Impôts et taxes		(6 938)	(6 531)
Amortissements et dépréciations	3	(12 132)	(10 476)
Variation des stocks de produits finis et d'encours		(11 935)	3 993
Résultat opérationnel courant		34 803	23 606
Autres produits opérationnels	4	234	19 773
Autres charges opérationnelles	4	(5 527)	(450)
Résultat opérationnel		29 510	42 929
Produits financiers		2 209	2 791
Charges financières		(5 632)	(5 200)
Résultat financier	5	(3 422)	(2 409)
Charge d'impôt	6	(8 054)	(10 110)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	7	2 859	2 211
Résultat net		20 892	32 622
Part du groupe		21 087	32 587
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(195)	34
Résultat de base par action	8	1,08	1,62
Résultat dilué par action	8	1,08	1,62

B - Bilan consolidé

Actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2014	31/08/2013
Immobilisations incorporelles	9	16 373	16 699
Ecart d'acquisition	10	63 868	63 635
Immobilisations corporelles	11	115 835	120 180
Participations dans les entreprises associées	13	19 835	17 197
Autres actifs financiers	14	6 075	5 901
Actifs d'impôts différés	6	11 846	11 943
Autres actifs long terme	15	67	27
Total Actifs non courants		233 899	235 581
Stocks et en-cours	16	209 576	223 979
Clients et autres débiteurs	17	100 212	105 626
Créances d'impôt		6 160	4 754
Autres actifs courants	20	46 398	46 573
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	41 029	50 881
Total Actifs courants		403 374	431 814
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		500	500
Total Actif		637 773	667 895

Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2014	31/08/2013
Capital et primes		86 494	91 148
Réserves et résultats consolidés		283 984	263 283
Total Capitaux propres, part du groupe		370 478	354 432
Intérêts ne donnant pas le contrôle		227	326
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	22	370 705	354 757
Passifs financiers non courants	25	20 663	31 153
Provisions à long terme	26	16 860	18 477
Passifs d'impôts différés	6	6 231	5 997
Autres passifs non courants	27	761	739
Total Passifs non courants		44 515	56 365
Passifs financiers courants	25	14 134	57 316
Provisions courantes	28	8 798	9 020
Fournisseurs et autres crédateurs	29	149 713	138 696
Dettes d'impôt		2 209	2 698
Autres passifs courants	30	47 701	49 042
Total Passifs courants		222 553	256 773
Total Passif		637 773	667 895

C - Etat du résultat global consolidé

en milliers d'euros	2014	2013
Ecart actuariels nets d'impôts	(13)	(509)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(13)	(509)
Couvertures de flux de trésorerie nettes d'impôts	(130)	(83)
Ecart de conversion	2 179	(3 507)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	2 049	(3 590)
Total des éléments du résultat global	2 036	(4 099)
Résultat net	20 892	32 622
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	22 928	28 523
Dont part du groupe	23 124	28 489
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	(196)	34

D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 31 août 2012 retraités (1)	86 965	4 184	(2 394)	238 352	327 107	185	327 291
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres (2)	-	-	(1 027)	-	(1 027)	-	(1 027)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(4 099)	(4 099)	-	(4 099)
Résultat de la période	-	-	-	32 587	32 587	34	32 622
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	(31)	(31)
Engagements d'achat donnés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(137)	(137)	137	-
Capitaux propres au 31 août 2013 retraités (1)	86 965	4 184	(3 421)	266 704	354 432	326	354 757
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres (2)	(4 655)	-	2 510	(4 833)	(6 979)	-	(6 979)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	2 037	2 037	(1)	2 036
Résultat de la période	-	-	-	21 087	21 087	(195)	20 892
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Engagements d'achat donnés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(99)	(99)	99	-
Capitaux propres au 31 août 2014 (1)	82 310	4 184	(911)	284 895	370 478	227	370 705

(1) Cf partie 4 - note 1

(2) Achat de 836 023 actions et annulation de 1 093 471 actions sur l'exercice 2013/2014; achat de 106 896 actions sur l'exercice 2012/2013.

E - Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros		2014	2013
Résultat net		21 087	32 587
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat		(195)	34
Écarts d'acquisition négatifs	(Cf. 3.2.1)	-	(19 773)
Élimination du résultat net des entreprises associées		(2 859)	(2 211)
Élimination de la charge (produit) d'impôt	(Cf. note 6)	8 054	10 110
Élimination des amortissements et provisions		12 305	11 188
Élimination des résultats de cessions d'actifs		274	109
Élimination des charges (produits) d'intérêt nettes		2 352	2 697
Variation du besoin en fonds de roulement	(a)	31 470	(7 101)
Impôts (payés) remboursés		(9 711)	(10 997)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		62 777	16 643
Incidence des variations de périmètre	(b)	(234)	(13 799)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(1 153)	(1 062)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(9 984)	(10 797)
Prêts et avances consentis		(692)	(171)
Cession d'immobilisations incorporelles		3	-
Cession d'immobilisations corporelles		668	724
Cession d'actifs financiers		4	-
Remboursements reçus sur prêts		295	268
Dividendes reçus		551	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(10 543)	(24 837)
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(7 108)	(1 110)
Emission d'emprunts		298	36 339
Remboursement d'emprunts		(54 478)	(12 640)
Intérêts versés		(2 873)	(3 485)
Intérêts encaissés		525	782
Transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle		(3)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(63 639)	19 886
Incidence de la variation des taux de change		1 042	(1 285)
Variation de la trésorerie		(10 363)	10 407
Trésorerie d'ouverture		48 592	38 185
Trésorerie de clôture		38 229	48 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(Cf. note 21)	41 029	50 881
Concours bancaires courants	(Cf. note 25)	(2 800)	(2 289)

(a) Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	2014	2013
Stocks	15 460	(9 936)
Fournisseurs	10 142	6 751
Clients	4 695	(3 145)
Autres	1 173	(771)
Incidence de la variation du BFR	31 470	(7 101)

b) Incidence des variations de périmètre

En milliers d'euros	2014	2013
Trésorerie des sociétés acquises	-	11 201
Coût d'acquisition	(237)	(25 000)
Incidence des variations de périmètre	(237)	(13 799)
Montant des autres actifs et passifs acquis des sociétés acquises		
Immobilisations	-	23 291
BFR	-	5 493
Provisions	-	7 906
Passifs financiers	-	-

F - Informations sectorielles

La Direction Générale de Trigano évalue la performance des secteurs « Véhicules de Loisirs » et « Equipement des Loisirs » sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

Comptes de résultats consolidés par secteur d'activité

	2014		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
en milliers d'euros			
Chiffre d'affaires (1)	741 568	151 008	892 576
Résultat opérationnel sectoriel	19 755	9 755	29 510
Quote-part de résultat des entreprises associées	2 859	-	2 859

(1) Dont 436 498 k€ réalisés en France

	2013		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
en milliers d'euros			
Chiffre d'affaires (1)	673 044	145 143	818 187
Résultat opérationnel sectoriel	35 106	7 823	42 929
Quote-part de résultat des entreprises associées	2 211	-	2 211

(1) Dont 418 803 k€ réalisés en France

G - Annexe aux comptes consolidés

En date du 24 novembre 2014, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés de Trigano pour l'exercice clos le 31 août 2014 et autorisé leur publication.

1 - Présentation de l'émetteur

Trigano est une société anonyme au capital de 82 310 250 € dont le siège social est sis au 100, rue Petit - Paris 19ème France – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459. La société est cotée sur Euronext Paris, compartiment B.

Trigano est la société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la commercialisation de véhicules de loisirs et de remorques (ci-après « Trigano » ou « le groupe »).

2 - Règles et méthodes comptables

Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés au 31 août 2014 de Trigano sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 août 2014.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Base de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites dans la note 2.1.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

2.1 Evolution des normes et interprétations

2.1.1 Nouvelles normes et interprétations applicables à l'exercice clos le 31 août 2014

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont appliquées pour la première fois sur l'exercice :

- IAS 19 – « Avantages du personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies » ;
- IFRS 13 – « Evaluation de la juste valeur » ;
- Amendement à IAS 12 – « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents » ;

- Amendement à IFRS 7 – « Présentation - Compensation des actifs et passifs financiers », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

- Améliorations des normes IFRS (mai 2012), applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière de Trigano. Les principales évolutions liées à l'entrée en vigueur d'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » sont les suivantes :

- suppression des différentes options de reconnaissance des écarts actuariels : les écarts actuariels sont désormais reconnus en autres éléments du résultat global et les stocks d'écarts actuariels non encore reconnus sont intégrés dans les capitaux propres ;

- suppression de l'hypothèse de rendement des actifs : la charge financière correspond à l'intérêt calculé sur l'engagement net de la valeur des placements et déterminé à partir du taux d'actualisation ;

- suppression de la méthode de reconnaissance différée du coût des services passés : reconnaissance immédiate en compte de résultat de tous les impacts liés aux modifications de régime.

Trigano est impacté par la modification de la méthode de reconnaissance des changements de plans, dont l'impact net comptabilisé dans les capitaux propres au 1^{er} septembre 2012 et rapporté ensuite au résultat, a été retraité de manière rétrospective (cf partie 4 - Note 1).

2.1.2 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne

Trigano n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations ci-dessous applicables de manière obligatoire à une date future, notamment de :

- IFRS 10 – « Etats financiers consolidés », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IFRS 11 – « Accords conjoints » et IAS 28 révisée – « Participations dans les entreprises associées et coentreprises », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IFRS 12 – « Information à fournir sur les participations dans les autres entités », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Amendement à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 relatif aux modalités de transition, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Amendement à IAS 32 – « Compensation des actifs et passifs financiers », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Amendement à IAS 36 – « Informations à fournir sur la valeur non recouvrable des actifs non financiers », applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Amendement à IAS 39 – « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture », applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IFRIC 21 – « Droits ou taxes », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014.

2.1.3 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, non encore adoptées par l'Union européenne

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentés ci-dessous, seront d'application obligatoire sur les prochaines clôtures :

- IFRS 9 – « Instruments financiers : classification et évaluation » ;
- IFRS 15 – « Produits provenant des contrats avec les clients » ;
- Amendement à IAS 19 – « Avantages du personnel » ;
- Amendement à IFRS 11 – « Acquisition d'une participation dans une entreprise commune » ;
- Amendement à IAS 16 et IAS 38 – « Clarification sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- Amélioration des normes IFRS (décembre 2013).

Les effets de ces normes et interprétations sont en cours d'analyse.

2.2 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des jugements et des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- la dépréciation des stocks et des créances douteuses (cf. 2.12.1 et 2.13) ;
- les provisions (notes 2.16 et 26) ;
- les dépréciations des actifs non courants (dont les écarts d'acquisition) (cf. notes 2.11.5 et 12) ;
- les impôts différés (notes 2.9 et 6) ;
- les actifs et passifs financiers (notes 2.12, 2.17 et 31).

2.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence selon la méthode directe.

Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, Trigano a la possibilité d'opter soit pour un écart

d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le groupe) soit pour un écart d'acquisition complet.

Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et Trigano comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction.

Les regroupements d'entreprise antérieurs au 31 août 2009 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement, à condition que les montants correspondent à des informations nouvellement portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existants lors de l'acquisition ; à défaut, et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives de pertes de valeur.

Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance, dont la date de clôture est fixée pour des raisons réglementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

2.4 Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du principal décideur opérationnel (Direction générale de Trigano) et est établie sur la base du reporting interne. Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe.

Les secteurs opérationnels du groupe sont « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs ».

2.5 Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- Les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les

ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période ;

- Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les transactions en devises sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours en vigueur à la date de la transaction.

2.6 Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert des risques et avantages des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de la mise à disposition des véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

2.7 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise.

2.8 Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

2.9 Impôts sur les bénéfices et impôts différés

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du groupe, corrigé de la fiscalité différée. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. S'agissant des pertes fiscales, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la filiale concernée disposera dans le futur de bénéfices imposables sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

2.10 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui ajoute au dénominateur le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

2.11 Immobilisations

2.11.1 Immobilisations incorporelles

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût (cf. note 2.3 – Regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs" ci-après.

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, de coûts de développement des logiciels utilisés en interne, de procédés, marques et brevets. Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les coûts de développement sont capitalisés dès lors que la faisabilité technique, les perspectives de vente et la fiabilité de l'évaluation sont assurées. Ils sont amortis sur 5 ans.

2.11.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Constructions gros œuvre	30 à 50 ans
Constructions agencements	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 30 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

2.11.3 Contrats de location

Les biens financés dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location. Les contrats de location sont traités comme des contrats de location financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

2.11.4 Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations pour leur montant avant impôt.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel

(généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par Trigano dans le cadre d'un emprunt de fonds.

2.11.5 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors des écarts d'acquisitions et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unités génératrices de trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la business unit, correspondant, au sein du groupe, à une entité juridique.

Test de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que la valeur nette comptable est au moins égale à la plus élevée de la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et de la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé, augmenté des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

2.12.1 Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe de trésorerie, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des distributeurs de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste « clients et autres débiteurs » et au passif dans le poste « passifs financiers courants » lorsque les critères de déconsolidation ne sont pas remplis.

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré,
 - les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.
- Si Trigano a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité.
 - Si Trigano a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

2.12.2 Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

2.13 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé. La quote-part de charges liée à la sous-activité est exclue de la valeur des stocks. Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an.

Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles. Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté, et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur coût de revient.

2.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

2.15 Capitaux propres

2.15.1 Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis.

2.15.2 Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

2.15.3 Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes d'impôt, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2.15.4 Paiement en actions

Des options de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe. L'avantage accordé est évalué à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option et constitue selon la norme IFRS 2 un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

2.16 Provisions

2.16.1 Avantages au personnel

Le groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ en retraite (France notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation. Le groupe revoit périodiquement l'évaluation des engagements de retraite. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués. Le groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels. Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel.

2.16.2 Provision pour garantie

La provision correspond au coût potentiel engendré par les garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Les périodes couvertes varient en fonction des conditions contractuelles et légales. Les dépenses prises en compte correspondent aux coûts directs internes et externes calculés sur la base des derniers prix connus. Compte tenu de la faiblesse de l'impact sur les comptes, les flux futurs ne sont ni inflatés ni actualisés. Le montant des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

2.16.3 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un

montant pouvant être estimé de manière fiable. Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

2.17 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

2.17.1 Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

2.17.2 Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

2.17.3 Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires (put)

Les «put» accordés aux actionnaires minoritaires font l'objet de la reconnaissance d'une dette financière à la juste valeur qui se substitue aux intérêts ne donnant pas le contrôle. La variation de juste valeur est reconnue comme une transaction entre actionnaires, c'est à dire en capitaux propres, conformément à IAS 27 révisée. Seul le coût financier (désactualisation) est reconnu en résultat financier.

2.17.4 Dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur, la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
 - en cas de couverture de flux de trésorerie futurs, la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite nette d'impôt en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.
- La comptabilité de couverture s'applique si :
- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
 - l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financières ».

2.17.5 Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

3 – Périmètre de consolidation

3.1 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt détenu	
		31/08/2014	31/08/2013
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Trigano	France	société mère	société mère
Arca Camper	Italie	100,00	100,00
Arts et Bois	France	100,00	100,00
Atelier Trigano	France	100,00	100,00
Auto-Trail VR Ltd	Royaume-Uni	100,00	99,99
Autostar	France	97,27	97,27
Benimar Ocarsa	Espagne	100,00	100,00
Bruand Développement	France	70,00	70,00
Camping-cars Chausson	France	100,00	100,00
Camping-Profi GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Caravanes La Mancelle	France	100,00	100,00
Centro Coordinamento Trigano	Italie	100,00	100,00
Clairval	France	100,00	100,00
CMC Distribution France	France	100,00	100,00
CMC France SCP	France	100,00	100,00
CVC	Italie	100,00	100,00
Delwyn Enterprises Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
Deutsche Reisemobil Vermietungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
E.T. Riddiough (sales) Ltd	Royaume-Uni	99,00	99,00
ECIM	France	100,00	100,00
Eura Mobil GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Eura Mobil Service GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Euro Accessoires	France	100,00	100,00
European Motorhomes GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Europ'holidays	France	100,00	100,00
Gaupen-Henger	Norvège	100,00	100,00
Gaupen-Henger Eiendom	Norvège	100,00	100,00
Grove Products Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
HTD Participations	France	100,00	100,00
Karmann-Mobil Vertriebs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Lider	France	100,00	100,00
Lider Expansion	France	100,00	100,00
Maître Equipement	France	100,00	100,00
Mécadis	France	100,00	100,00
Mécanorem	France	100,00	100,00
Mistercamp	France	100,00	100,00
Notin	France	70,00	70,00
OCS Recreatie Groothandel	Pays-Bas	100,00	100,00
Ouest VDL	France	100,00	100,00
Panels	Italie	80,00	80,00
Périgord VDL	France	100,00	100,00
PLSA	France	100,00	100,00
Polytex	Tunisie	99,94	99,94
Résidences Trigano	France	100,00	100,00

Sociétés	Pays	% d'intérêt détenu	
		31/08/2014	31/08/2013
Riviera France	France	100,00	100,00
Rulquin	France	100,00	100,00
SEA SpA	Italie	100,00	100,00
SEA España (1)	Espagne	50,00	50,00
SCI CMC	France	100,00	100,00
SCI de l'Amiral Lebreton	France	96,50	96,50
SCI du Colonel Petit	France	85,00	85,00
SCI du Haut Eclair	France	100,00	100,00
SCI du Président Arnaud	France	90,00	90,00
SCI du Professeur Parmentier	France	90,00	90,00
SCI Duchesse de Mirabel	France	95,00	95,00
Sorelpol	Pologne	100,00	100,00
Sun Way	France	100,00	100,00
Techwood	France	99,90	99,90
Trigano BV	Pays-Bas	75,00	75,00
Trigano Deutschland Verwaltungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00
Trigano GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Jardin	France	100,00	100,00
Trigano MDC	France	100,00	100,00
Trigano Remorques	France	100,00	100,00
Trigano S.p.A	Italie	100,00	100,00
Trigano Service	France	100,00	100,00
Trigano Van	Italie	100,00	100,00
Trigano VDL	France	100,00	100,00
Trois Soleils	France	100,00	100,00
Société consolidée par mise en équivalence :			
Loisirs Finance (2)	France	49,00	49,00
A.S.I. Ltd (3)	Royaume-Uni	49,99	49,99
Sociétés sorties du périmètre en 2014 :			
Néant			
Sociétés entrées dans le périmètre en 2014 :			
Néant			

(1) La participation de SEA dans la société espagnole SEA España a été consolidée par intégration globale compte tenu des droits que Trigano a dans la filiale lui conférant le contrôle de l'entité.

(2) Loisirs Finance est détenue à hauteur de 51% par la société BNP PARIBAS Personal Finance, qui en détient le contrôle au regard d'IAS 27-13. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

(3) La participation de SEA dans la société britannique A.S. Investments Ltd a été consolidée par mise en équivalence. Le management de A.S.I. Ltd, détenant 50,01% des droits à dividendes et des droits de vote, en détient le contrôle au regard d'IAS 27-13.

3.2 Evolution du périmètre

Aucune évolution significative de périmètre n'est à signaler sur la période. L'écart d'acquisition négatif de 19,8 M€ dégagé lors de la prise de contrôle de SEA n'a pas été modifié et est donc définitif.

4 – Notes sur les comptes consolidés

Note 1 : Effet de la première application de la révision d'IAS 19 - « Avantages du personnel »

La nouvelle norme IAS 19 révisée étant d'application rétroactive, son application a impacté de la manière suivante les capitaux propres consolidés au 31/08/2013 et au 31/08/2012, ainsi que le résultat de l'exercice 2013 :

	31/08/2013	31/08/2012
en milliers d'euros		
Capitaux propres de l'ensemble consolidé publiés	355 397	327 969
Provisions à long terme	960	1 016
Passifs d'impôts différés	(320)	(339)
Effet des changements de méthode	640	678
Capitaux propres de l'ensemble consolidé retraités	354 757	327 291

	2013
en milliers d'euros	
Résultat net publié	32 584
Charges de personnel	56
Effet d'impôt	(19)
Effet des changements de méthode	38
Résultat net retraité	32 622
Effet des retraitements sur le résultat par action	0,0

Note 2 – Personnel

Note 2.1 - Charges de personnel

en milliers d'euros	2014	2013
Salaires et traitements	(110 078)	(104 971)
Charges sociales	(36 103)	(33 585)
Personnel extérieur	(7 736)	(8 338)
Autres avantages	(1 644)	(1 587)
Total	(155 560)	(148 481)

Note 2.2 - Effectifs moyens du groupe

Catégories	2014	2013
Dirigeants	80	76
Cadres	299	284
Employés	1 009	999
Ouvriers	2 812	2 799
Total	4 200	4 158

Note 3 – Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	2014	2013
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(13 529)	(12 656)
Reprises sur amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	41
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement	(684)	(726)
Dotations aux amortissements	(14 213)	(13 342)
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	(10 742)	(10 615)
Reprises de dépréciations sur actifs circulants	11 088	11 987
Dotations aux provisions pour risques et charges	(8 676)	(9 201)
Reprises de provisions pour risques et charges	10 410	10 694
Dotations aux provisions nettes des reprises	2 081	2 865
Total	(12 132)	(10 476)

Note 4 – Autres produits et charges opérationnels

en milliers d'euros	2014	2013
Ecart d'acquisition négatif SEA	-	19 773
Autres	234	-
Autres produits opérationnels	234	19 773
Impact des restructurations (1)	(5 253)	(14)
Frais d'acquisition de titres	-	(328)
Résultat sur cessions d'actif	(274)	(109)
Autres charges opérationnelles	(5 527)	(450)
Total	(5 293)	19 323

(1) Concerne principalement les programmes de réduction des effectifs du site de Tournon-sur-Rhône et le transfert des fabrications des camping cars Arca sur le site de Poggibonsi (Italie).

Note 5 - Résultat financier

en milliers d'euros	2014	2013
Intérêts et produits financiers	656	776
Gains de change	1 370	1 735
Autres produits	111	147
Reprises de provisions financières	72	133
Produits financiers	2 209	2 791
Intérêts et charges financières	(3 008)	(3 479)
Pertes de change	(2 259)	(1 404)
Autres charges	(294)	(271)
Dotations aux provisions financières	(71)	(47)
Charges financières	(5 632)	(5 200)
Total	(3 422)	(2 409)

Note 6 - Charge d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôts comptabilisée (8 057 k€) et la charge théorique d'impôts pour les sociétés intégrées globalement (8 302 k€) s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	2014	2013
Résultat net	20 886	32 622
Résultat des sociétés mises en équivalence	2 859	2 211
Résultat des sociétés intégrées globalement	18 027	30 410
Produit (charge) d'impôts comptabilisé	(8 057)	(10 110)
Résultat avant impôts	26 084	40 521
Produit (charge) théorique d'impôts (1)	(8 302)	(11 540)
Taux d'impôt théorique	31,8 %	28,5 %
Différence permanente sur l'écart d'acquisition négatif	-	5 229
Variation des déficits fiscaux non reconnus	(455)	(4 275)
Autres	700	476
Total rapprochement	244	1 430
Charge d'impôts comptabilisée	(8 057)	(10 110)
Taux d'impôt apparent	30,9 %	25,0 %

(1) Au taux d'imposition de chaque société

Les soldes d'impôts différés actif et passif s'analysent ainsi :

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Impôts différés sur		
Participations dans les entreprises associées	(325)	(256)
Immobilisations	(12 086)	(12 246)
Dépréciations et autres charges	4 871	6 034
Déficits reportables	13 169	12 435
Autres	(14)	(21)
Solde net actif/ (passif) des impôts différés comptabilisés	5 615	5 946
Impôts différés Actif	11 846	11 943
Impôts différés Passif	(6 231)	(5 997)

Pour l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôt différés, Trigano a revu les hypothèses et options possibles dans le cadre de son processus d'arrêtés des comptes. Les prévisions faites, que ce soit sur les résultats futurs ou sur d'autres possibilités d'imputation, ont confirmé les options prises à la clôture.

Le montant cumulé des pertes reportables n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts s'élève au 31 août 2014 à 222 M€, dont 109 M€ concernent les pertes de SEA non reconnues lors de la première consolidation.

Note 7 – Quote-part du résultat des entreprises associées

La quote-part de résultat des entreprises associées correspond à la quote-part de Trigano dans le résultat des sociétés Loisirs Finance et A.S.I. Ltd.

Note 8 – Résultat par action

en nombre d'actions	2014	2013
Actions en circulation	19 336 269	20 429 740
Actions propres	(36 930)	(294 378)
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 299 339	20 135 362

en nombre d'actions	2014	2013
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 299 339	20 135 362
Nombre de stock-options dilutives	-	-
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action	19 299 339	20 135 362

Note 9 – Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	31/08/2014			31/08/2013		
	Brut	Amort. ou Provisions	Net	Brut	Amort. ou Provisions	Net
Concessions, brevets, marques et droits similaires	19 595	(6 488)	13 107	19 532	(5 856)	13 676
Frais de recherche et développement	984	(585)	399	2 924	(2 647)	277
Autres immobilisations incorporelles	6 737	(3 870)	2 867	6 118	(3 371)	2 747
Total	27 316	(10 943)	16 373	28 574	(11 874)	16 699

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2012	13 499	(8 935)	4 563
Variations du périmètre	14 335	(1 677)	
Acquisitions de l'exercice	1 062	-	
Sorties de l'exercice	(295)	294	
Ecart de conversion	(27)	22	
Dotations de l'exercice	-	(1 578)	
Au 31/08/2013	28 574	(11 875)	16 699
Variations du périmètre	-	-	
Acquisitions de l'exercice	1 153	-	
Sorties de l'exercice	(2 431)	2 271	
Ecart de conversion	20	(16)	
Dotations de l'exercice	-	(1 323)	
Au 31/08/2014	27 316	(10 943)	16 373

Note 10 – Ecart d'acquisition

en milliers d'euros	31/08/2014			31/08/2013		
	Brut	Dép.	Net	Brut	Dép.	Net
Véhicules de loisirs	49 616	(4 132)	45 484	49 351	(4 132)	45 221
Équipement des loisirs	18 384	-	18 384	18 414	-	18 414
Total	68 000	(4 132)	63 868	67 765	(4 132)	63 635

en milliers d'euros	
Au 31/08/2012, valeur nette cumulée	64 370
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice	3
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	(738)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	-
Au 31/08/2013, valeur nette cumulée	63 635
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice	1
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	232
Au 31/08/2014, valeur nette cumulée	63 868

Note 11 – Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	31/08/2014			31/08/2013		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	17 796	(1 548)	16 247	17 685	(1 395)	16 290
Constructions	106 257	(45 369)	60 888	103 583	(41 441)	62 142
Installations techniques, matériels et outillages industriels	98 303	(71 454)	26 849	96 256	(68 489)	27 767
Autres immobilisations corporelles	40 218	(28 975)	11 243	39 563	(27 387)	12 176
Immobilisations en cours	608	-	608	1 805	-	1 805
Total	263 180	(147 346)	115 835	258 892	(138 712)	120 180

Dont locations financement :

en milliers d'euros	31/08/2014			31/08/2013		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	1 670	-	1 670	1 670	-	1 670
Constructions	22 908	(10 990)	11 918	22 907	(10 305)	12 602
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 593	(2 381)	211	1 884	(1 886)	(2)
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	1 246	(1 033)	213
Total	27 171	(13 371)	13 799	27 707	(13 224)	14 483

en milliers d'euros		Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2012		225 605	(113 120)	112 485
Variation du périmètre	(1)	30 341	(20 210)	
Acquisitions de l'exercice	(2)	11 399	-	
Sorties de l'exercice	(3)	(6 984)	5 782	
Ecart de conversion		(1 469)	600	
Dotations de l'exercice			(11 804)	
Autres mouvements			41	
Au 31/08/2013		258 892	(138 712)	120 180
Variation du périmètre		-	-	
Acquisitions de l'exercice	(2)	9 340	-	
Sorties de l'exercice	(3)	(5 295)	4 511	
Ecart de conversion		519	(354)	
Dotations de l'exercice			(12 890)	
Autres mouvements		(276)	100	
Au 31/08/2014		263 180	(147 345)	115 835

(1), (2) et (3) dont locations financement : 0 k€ en 2013/2014 ; 0 k€ en 2012/2013.

(2) dont coûts d'emprunts activés : 0 k€ en 2013/2014 ; 0 k€ en 2012/2013.

Note 12 – Dépréciation d'actifs non courants

Pour les besoins de réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie selon la méthodologie décrite dans les « Règles et méthodes comptables ».

Les tests de dépréciation ont été réalisés en date du 31 août 2014, pour chacun des groupes d'UGT concernés (VDL et Remorques). La valeur recouvrable des actifs non courants a été déterminée à partir de la valeur d'utilité calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels après impôt sur une période de cinq ans. Ces flux intègrent les dernières prévisions budgétaires des entités concernées, en particulier les évolutions de vente et de parts de marché par pays ainsi que les dernières prévisions d'évolution de prix de revient. Les prévisions budgétaires servant de base au plan d'affaires sont établies à partir des données historiques; les niveaux d'EBITDA retenus restent inférieurs à ceux d'avant crise.

Les principales hypothèses retenues par Trigano sont :

- Taux de croissance à l'infini utilisé : 1,5 % (sans changement par rapport à 2013) ;
- Taux d'actualisation après impôt retenu : 7,9 % (7,9 % en 2013).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

Ces tests ont permis de valider la valeur dans les comptes des actifs non courants.

Une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation, le décalage d'un an de la croissance des ventes, la variation à la baisse de 0,5 % de l'EBITDA du flux normatif ou la réduction du taux de croissance à l'infini à 1 % n'entraîneraient pas de nécessité de déprécier les actifs non courants de chacun de ces groupes d'UGT.

Note 13 – Participations dans les entreprises associées

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Loisirs Finance	14 942	12 929
A.S.I. Ltd	4 893	4 268
Total	19 835	17 197

Les principes et méthodes comptables des entités concernées sont conformes aux IFRS et homogènes avec ceux du groupe.

Loisirs Finance est un établissement financier dont l'activité est le crédit aux particuliers sur lieu de vente pour l'acquisition de camping-cars et de caravanes. La société finance également des flottes de mobil-homes acquises par des professionnels de l'hôtellerie de plein-air.

Informations financières résumées - Loisirs Finance :

en milliers d'euros et pour la totalité de l'entité	31/08/2014	31/08/2013
Produit net bancaire	9 835	8 766
Résultat net	4 109	3 576
Capitaux propres	30 495	26 386
Total bilan	607 726	575 555

Informations financières résumées - A.S.I. Ltd :

en milliers de GBP et pour la totalité de l'entité	31/08/2014 (12 mois)	31/08/2013 (8 mois)
Chiffre d'affaires	89 366	76 228
Résultat net	1 394	571
Capitaux propres	11 289	10 855

Note 14 – Autres actifs financiers

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Prêts	9 320	9 046
Dépôts et cautionnements versés	1 019	1 096
Autres	9 263	9 288
Montant brut	19 602	19 430
Dépréciation	(13 141)	(13 167)
Actualisation	(386)	(363)
Montant net	6 075	5 901

Note 15 – Autres actifs long terme

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	495	289
Autres créances - part > 1 an	4	7
Montant brut	499	296
Dépréciation	(432)	(270)
Montant net	67	27

Note 16 – Stocks et en-cours

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Matières premières	77 411	80 362
En-cours	14 644	16 546
Marchandises	39 447	39 395
Produits finis	91 357	100 849
Montant brut	222 859	237 151
Dépréciation	(13 283)	(13 173)
Montant net	209 576	223 979

Note 17 – Clients et autres débiteurs

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Avances et acomptes versés	1 128	2 226
Clients - part < 1 an	126 819	131 682
Montant brut	127 947	133 907
Dépréciation	(27 735)	(28 281)
Montant net	100 212	105 626

Note 18 – Analyse des créances clients courantes et non courantes

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Clients - part > 1 an	495	289
Clients - part < 1 an	126 819	131 682
Montant brut	127 314	131 971
Dépréciation - part > 1 an	(433)	(270)
Dépréciation - part < 1 an	(27 735)	(28 281)
Dépréciation	(28 168)	(28 551)
Montant net	99 146	103 420

Créances clients échues en valeur brute

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Créances échues non dépréciées	26 377	28 224
entre 0 et 30 jours	8 287	6 673
entre 31 et 90 jours	6 333	8 129
entre 91 et 180 jours	5 827	8 605
plus de 180 jours	5 930	4 817
Créances non échues et non dépréciées	68 044	73 492
Créances dépréciées	32 893	30 255
Total des créances clients en valeur brute	127 314	131 971

Note 19 – Evolution de la dépréciation des créances clients

en milliers d'euros	
Dépréciation clients au 31/08/2012	(7 150)
Variations de périmètre	(23 315)
Dotations	(1 366)
Reprises pour utilisations	1 037
Reprises de reliquats non consommés	2 243
Dépréciation clients au 31/08/2013	(28 551)
Dotations	(1 896)
Reprises pour utilisations	1 951
Reprises de reliquats non consommés	328
Dépréciation clients au 31/08/2014	(28 168)

Note 20 – Autres actifs courants

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Personnel	361	360
Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux	11 321	19 508
Charges constatées d'avance	6 337	6 527
Autres	28 449	20 212
Montant brut	46 468	46 607
Dépréciation	(70)	(34)
Montant net	46 398	46 573

Note 21 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Equivalents de trésorerie	-	137
Disponibilités	41 029	50 744
Total	41 029	50 881

Note 22 – Capitaux propres

La politique de gestion des capitaux propres vise à préserver la continuité d'exploitation du groupe, à servir une rémunération aux actionnaires et à permettre le développement de l'activité, notamment par croissance externe.

Les capitaux propres de Trigano (société mère) ne sont soumis à aucune contrainte externe. Seuls ceux de Loisirs Finance (détenue à 49 %) doivent respecter les ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire française. M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent au 31 août 2014 57,8 % du capital et 73,2 % des droits de vote de Trigano.

Après annulation de 1 093 471 actions le 18 février 2014, le capital se compose de 19 336 269 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 4,2567 €.

L'Assemblée Générale du 6 janvier 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société pour une période de 13 mois dans la limite de 2 000 000 actions.

Détail des primes, actions propres et des autres réserves :

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Capital	82 310	86 965
Primes	4 184	4 184
Actions propres (1)	(911)	(3 421)
Réserves stock-options (2)	243	243
Réserves consolidées (3)	290 639	274 725
Ecart de conversion (4)	(5 760)	(7 939)
Total	370 705	354 757

(1) Actions propres

Trigano a signé un contrat de liquidité auquel une somme de 500 k€ a été affectée. Au 31 août 2014, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre de ce contrat est de 8 641 titres Trigano.

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, des actions de la société ont été rachetées. Au 31 août 2014, le nombre d'actions propres s'élève à 28 289.

(2) Réserves stock-options

Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(3) Réserves consolidées

Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(4) Écart de conversion

Ce compte comprend la part revenant au groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

Note 23 - Dividendes

Le Conseil d'Administration propose comme distribution relative à l'exercice clos le 31 août 2014 un dividende brut de 0,30 € par action ordinaire, égal à l'acompte versé le 15 décembre 2014. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale du 6 janvier 2015.

Note 24 – Plans d'options de souscription

Il n'existe aucun plan d'options de souscription d'actions en cours de validité.

Note 25 – Passifs financiers

Passifs financiers non courants

en milliers d'euros		31/08/2014		31/08/2013	
		Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts à plus de cinq ans	(1)	98	1 087	98	1 277
Emprunts de un à cinq ans	(2)	18 780	692	29 019	725
Autres		6		34	
Total		18 884	1 779	29 151	2 002
Total passifs financiers non courants		20 663		31 153	

(1) dont put sur intérêts ne donnant pas le contrôle : 64 k€ au 31/08/2014 ; 98 k€ au 31/08/2013

(2) dont put sur intérêts ne donnant pas le contrôle : 283 k€ au 31/08/2014 ; 220 k€ au 31/08/2013

Passifs financiers courants

en milliers d'euros		31/08/2014		31/08/2013	
		Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts à moins d'un an		11 087	223	54 622	372
Concours bancaires courants		2 800	-	2 289	-
Intérêts courus non échus		24	-	33	-
Total		13 911	223	56 945	372
Total passifs financiers courants		14 134		57 316	

Emprunts

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe à 0,63 % sur le crédit amortissable de 40 M€ mis en place en juillet 2012 (cf. note 31-Risque de liquidité).

Note 26 – Provisions à long terme

en milliers d'euros	31/08/2013	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassement	Ecarts actuariels	31/08/2014
Provisions pour garantie - part > 1 an	5 336	3 634	(2 240)	-	(1 022)	-	5 708
Provisions pour litiges et risques divers	2 767	180	(504)	(376)	(451)	-	1 616
Provisions pour fin de contrat (1)	10 374	608	(795)	(670)	-	19	9 536
Total	18 477	4 422	(3 539)	(1 046)	(1 473)	19	16 860

(1) dont effet d'actualisation : 164 k€ au 31/08/2014 ; 161 k€ au 31/08/2013

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite en France sont les suivantes :

- Taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité ;
- Table de mortalité : table statistique communément admise ;
- Taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité ;
- Taux d'actualisation (taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées) : 2,3 % au 31/08/2014 ; 2,3 % au 31/08/2013 ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative du salarié.

Pour ces provisions, une variation de +/- 25 points de base sur le taux d'actualisation aurait pour impact une variation de l'engagement de respectivement - 3,3 % et + 3,4 % ; une variation de +/- 25 points de base sur le taux de croissance des salaires aurait pour impact une variation de l'engagement de respectivement + 3,4 % et - 3,3 %.

Note 27 – Autres passifs non courants

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Produits constatés d'avance - part > 1 an	754	733
Autres	7	6
Total	761	739

Note 28 Provisions courantes

en milliers d'euros	31/08/2013	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassement	31/08/2014
Provisions pour garantie - part < 1 an	6 277	4 507	(5 676)	-	1 022	6 130
Provisions pour litiges et risques divers – part < 1 an	2 438	1 333	(1 378)	(460)	451	2 383
Provisions pour fin de contrat	305	16	(36)	-	-	285
Total	9 020	5 856	(7 090)	(460)	1 473	8 798

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées d'une multitude de montants liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Note 29 – Fournisseurs et autres créditeurs

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Dettes fournisseurs	149 200	137 539
Dettes sur acquisitions d'actifs	513	1 156
Total	149 713	138 696

Note 30 – Autres passifs courants

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Avances et acomptes reçus	1 636	2 247
Dettes sociales	28 941	24 425
Dettes fiscales	7 699	13 511
Autres passifs	9 425	8 859
Total	47 701	49 042

Note 31 - Gestion des risques financiers et instruments financiers

Instruments financiers inscrits au bilan

	31/08/2014			Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	6 075	6 075	-	56	6 019	-	-
Autres actifs long terme	67	67	-	-	67	-	-
Clients et autres débiteurs	100 212	100 212	-	-	100 212	-	-
Autres actifs courants (1)	46 398	46 398	128	-	46 270	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	41 029	41 029	41 029	-	-	-	-
Total Actifs financiers	193 780	193 780	41 157	56	152 567	-	-
Passifs financiers non courants	20 663	20 663	-	-	-	20 663	-
Autres passifs non courants	761	761	-	-	-	761	-
Passifs financiers courants	14 134	14 134	-	-	-	14 134	-
Fournisseurs et autres créditeurs	149 713	149 713	-	-	-	149 713	-
Autres passifs courants (1)	47 701	47 701	821	-	-	46 413	466
Total Passifs financiers	232 971	232 971	821	-	-	231 683	466

	31/08/2013			Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	5 901	5 901	-	59	5 842	-	-
Autres actifs long terme	27	27	-	-	27	-	-
Clients et autres débiteurs	105 626	105 626	-	-	105 626	-	-
Autres actifs courants (1)	46 573	46 573	20	-	46 553	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	50 881	50 881	50 881	-	-	-	-
Total Actifs financiers	209 008	209 008	50 901	59	158 048	-	-
Passifs financiers non courants	31 153	31 153	-	-	-	31 153	-
Autres passifs non courants	739	739	-	-	-	739	-
Passifs financiers courants	57 316	57 316	-	-	-	57 316	-
Fournisseurs et autres créditeurs	138 696	138 696	-	-	-	138 696	-
Autres passifs courants (1)	49 042	49 042	110	-	-	48 661	272
Total Passifs financiers	276 946	276 946	110	-	-	276 564	272

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques; les autres actifs et passifs courants sont constitués des achats à terme et du swap de taux décrits ci-après. De même qu'au 31/08/2013, ils sont de catégorie 2.

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Conformément aux «Règles et méthodes comptables», les contrats d'achats à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. La charge enregistrée à ce titre sur la période s'élève à 578 k€ en 2014 (produit de 187 k€ en 2013).

Sensibilité au risque de change :

en millions d'euros	Au 31/08/2014		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10 %	10 %	10 %
Impact sur le résultat net avant impôt	(3,7)	1,2	0,9
Impact sur les capitaux propres	(2,4)	-	(0,5)

en millions d'euros	Au 31/08/2013		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10 %	10 %	10 %
Impact sur le résultat net avant impôt	(2,2)	1,5	0,6
Impact sur les capitaux propres	(2,1)	-	(0,5)

Risque de taux

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe à 0,63 % sur le crédit amortissable de 40 M€ mis en place en juillet 2012. Le tirage de 10 M€ effectué en décembre 2012 n'a pas donné lieu à opération de couverture.

Ainsi qu'indiqué à la note 2.17.3, Trigano a appliqué la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur ce swap de taux. La variation de la juste valeur du dérivé (-130 k€ après impôt) a ainsi été inscrite en capitaux propres au 31 août 2014 (-83 k€ au 31/08/2013).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse du taux d'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de réduire encore son risque de liquidité, la société a signé le 12 juillet 2012 un contrat sur 5 ans avec ses banques prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 200 M€. Les emprunts et dettes correspondants sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers :

- consolidé sur fonds propres ≤ 1 ;
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3 .

Trigano satisfait à ces conditions au 31/08/2014 et considère que le risque de non-respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Risque de crédit

Le risque de crédit est limité par la dispersion des distributeurs, dont aucun ne représente plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé. Un système d'analyse d'informations financières et commerciales permet de prévenir et de contenir les principaux risques de défaillance. Il est complété par un programme d'assurance crédit couvrant les créances sur les distributeurs dans les pays où l'expertise de Trigano n'est pas jugée suffisante pour gérer le risque.

En ce qui concerne les caravanes et camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Enfin, dans plusieurs pays, à la demande de ses distributeurs, Trigano a développé des partenariats avec des sociétés spécialisées dans le financement des stocks de véhicules. Ces accords permettent généralement au distributeur de régler au comptant sa créance et de bénéficier d'un crédit couvrant la période d'exposition. En France, Trigano a développé avec Loisirs Finance un système incitatif permettant aux distributeurs de financer leur stock de véhicules neufs à un coût dégressif pouvant aller jusqu'à la gratuité en fonction de leur production de crédits aux particuliers. Dans ce cadre, Trigano cède ses créances sans recours à Loisirs Finance. L'engagement de Trigano se limite à une aide à la recommercialisation des produits en cas de défaillance du distributeur (cf note 35.4)

Risque action

Trigano n'est pas exposé à un risque action.

Note 32 – Engagements hors bilan

Engagements donnés

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut d'utilisation, l'ensemble des droits est plafonné à cent vingt heures.

Le nombre d'heures accumulées non consommées à la clôture s'élève à 197 962, ce qui correspond à un taux d'utilisation moyen des droits sur l'exercice 2013/2014 de 0,5 %.

Cautions données

Caution BNP : 1 525 k€

Note 33 – Passifs et actifs éventuels

Aucune action nouvelle significative n'a été engagée à l'encontre de Trigano au cours de la période.

Note 34 – Cours de conversion des devises employées

	31/08/2014	31/08/2013
Livre Sterling		
Cours de clôture	0,7953	0,8539
Cours moyen	0,8246	0,8383
Zloty polonais		
Cours de clôture	4,2171	4,2633
Cours moyen	4,1807	4,1751
Couronne Norvégienne		
Cours de clôture	8,1465	8,0905
Cours moyen	8,2350	7,5664
Dinar tunisien		
Cours de clôture	2,2893	2,1880
Cours moyen	2,2389	2,0952

Note 35 - Information sur les transactions avec les parties liées

Note 35.1 - Transactions avec certains actionnaires

M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent 57,8 % des titres de la société au 31/08/2014. Ils n'ont réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de direction qu'ils exercent dans le groupe.

Note 35.2 - Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

en milliers d'euros	2014	2013
Salaires	945	970
Charges sociales	463	474
Jetons de présence	364	369
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
Autres avantages	15	15
Total	1 787	1 828

Note 35.3 - Transactions avec les filiales

Trigano réalise pour le compte de ses filiales les prestations suivantes :

- mise en place d'avances financières et de prêts ;
- location d'immeubles ;
- prestations de services administratifs et informatiques ;
- mise à disposition de marques commerciales ;
- négociation centralisée de certains achats.

La facturation de ces prestations est effectuée à des conditions normales. La totalité des flux correspondants est éliminée en consolidation. Par ailleurs, compte tenu du fort pourcentage de détention par Trigano des titres de ses filiales, l'impact de ces opérations sur la répartition des résultats entre le groupe et les minoritaires est négligeable.

Note 35.4 - Transactions avec les entreprises associées

Trigano détient 49 % du capital de Loisirs Finance, le solde étant détenu par le groupe BNP Paribas. Au 31/08/2014, l'encours de créances cédées à Loisirs Finance est de 40 M€. Sur l'exercice 2014, Trigano a cédé à cette filiale des créances pour un montant total de 121,8 M€.

Note 36 – Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui nécessiterait de modifier les comptes ou de donner une information complémentaire.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Trigano, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Ainsi que décrit dans les notes annexes, lors de l'arrêt des comptes, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations (notes 2.11.5 et 12), l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux (notes 2.9 et 6) et l'évaluation des provisions, en particulier pour garantie (notes 2.16, 26 et 2).

S'agissant des actifs cités ci-dessus, votre groupe dispose de budgets, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultat prévisionnel notamment, sont utilisées pour lui permettre de s'assurer de leur valeur recouvrable. A cette occasion, votre groupe extrapole les flux de trésorerie à moyen terme sur la base d'hypothèses représentant sa meilleure estimation des perspectives d'activité et de rentabilité.

Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et vérifié l'information donnée dans les notes et annexes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 28 novembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Thierry Bellot

Jean-Luc Loir

Aymeric de la Morandière

Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

Sociétés	Forme sociale	Siège social	Capital social (en €)	N° immatriculation SIREN
Trigano	SA	100 Rue Petit 75019 Paris	82 310 249,75	722 049 459 RCS PARIS
Arts et Bois	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	304 515 562 RCS PARIS
Atelier Trigano	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	490 753 399 RCS PARIS
Autostar	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	333 120 434 RCS PARIS
Bruand Développement	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	200 000,00	326 055 977 RCS PARIS
Camping-cars Chausson	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 944 565 RCS PARIS
Caravanes La Mancelle	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 400,00	378 291 504 RCS PARIS
Clairval	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	320 000,00	339 697 138 RCS PARIS
C.M.C. Distribution France	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	88 877,78	471 501 098 RCS PARIS
C.M.C. France	SCP	100 Rue Petit 75019 Paris	152 449,02	350 707 915 RCS PARIS
ECIM	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	421 257 494 RCS PARIS
Euro Accessoires	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	2 000 000,00	303 409 742 RCS PARIS
Europ'holidays	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	395 134 422 RCS PARIS
HTD Participations	SARL	130 Rte de Lamastre 07300 Tournon/Rhône	3 000,00	498 510 007 RCS AUBENAS
Lider	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	76 250,00	393 681 564 RCS PARIS
Lider Expansion	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	2 605 000,00	480 705 318 RCS PARIS
Loisirs Finance	SA*	20 Av. G. Pompidou 92300 Levallois Perret	10 000 000,00	410 909 592 RCS NANTERRE
Maître Equipement	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	400 000,00	310 096 938 RCS PARIS
Mécadis	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	377 989 264 RCS PARIS
Mécanorem	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	830 000,00	431 784 164 RCS PARIS
Mistercamp	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	82 025,00	431 483 361 RCS PARIS
Notin	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	679 000,00	498 148 808 RCS PARIS
Ouest VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	500 000,00	483 632 444 RCS PARIS
Périgord Véhicules de Loisirs	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	383 039 880 RCS PARIS
PLSA	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	84 500,00	423 823 418 RCS PARIS
Résidences Trigano	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	378 738 041 RCS PARIS
Riviera France	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	81 600,00	421 648 247 RCS PARIS
Rulquin	SA	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	309 358 273 RCS PARIS
Sun Way	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	37 000,00	421 818 196 RCS PARIS
Techwood	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	351 216 759 RCS PARIS
Trigano Jardin	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	7 667 295,70	303 773 923 RCS PARIS
Trigano MDC	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	9 000 000,00	775 735 020 RCS PARIS
Trigano Remorques	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	345 039 069 RCS PARIS
Trigano Service	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	60 000,00	398 231 951 RCS PARIS
Trigano VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	7 000 000,00	458 502 838 RCS PARIS
Trois Soleils	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	20 000,00	380 916 114 RCS PARIS
SCI CMC	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	351 437 280 RCS PARIS
SCI de L'Amiral Lebreton	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	423 685 445 RCS PARIS
SCI du Colonel Petit	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	353 602 436 RCS PARIS
SCI Duchesse de Mirabel	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	432 806 685 RCS PARIS
SCI du Haut Eclair	SCI	Le Haut Eclair 72600 Mamers	15 244,90	347 520 835 RCS LE MANS
SCI du Président Arnaud	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	403 103 799 RCS PARIS
SCI du Professeur Parmentier	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	414 374 066 RCS PARIS

* à Directoire et Conseil de Surveillance

Comptes sociaux

Bilan actif

en milliers d'euros	31/08/2014			31/08/2013
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	6 601	(3 676)	2 925	2 833
Immobilisations incorporelles en cours	593	-	593	544
Avances et acomptes	139	-	139	108
Total Immobilisations incorporelles	7 333	(3 676)	3 657	3 485
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 796	(455)	3 341	3 357
Constructions	16 870	(6 946)	9 924	10 378
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 223	(2 407)	816	810
Immobilisations corporelles en cours	58	-	58	130
Total Immobilisations corporelles	23 947	(9 808)	14 139	14 675
Immobilisations financières				
Participations	174 144	(13 139)	161 005	161 114
Actions propres	676	-	676	3 123
Créances rattachées à des participations	89 542	(14 066)	75 476	82 983
Prêts	171	(38)	133	126
Autres	532	-	532	533
Total Immobilisations financières	265 065	(27 243)	237 822	247 879
Total Actif immobilisé	296 345	(40 727)	255 618	266 039
Actif circulant				
Créances clients	2 066	(110)	1 956	2 159
Autres créances	79 046	(12 972)	66 074	88 428
Total Créances	81 112	(13 082)	68 030	90 587
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	3 488	-	3 488	4 078
Charges constatées d'avance	402	-	402	274
Ecarts de conversion actif	135	-	135	297
Total Actif circulant	85 137	(13 082)	72 055	95 236
Total Actif	381 482	(53 809)	327 673	361 275

Bilan passif

	31/08/2014	31/08/2013
en milliers d'euros		
Capitaux propres		
Capital	82 310	86 965
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 183	4 183
Réserves		
Réserves légales	9 016	9 016
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	54 180	59 013
Report à nouveau	58 333	59 866
Résultat de l'exercice	(2 131)	(1 533)
Subventions d'investissement	71	81
Provisions réglementées	2 990	2 676
Total Capitaux propres	208 952	220 267
Provisions		
Provisions pour risques	1 075	511
Total Provisions pour risques et charges	1 075	511
Dettes		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 096	84 163
Emprunts et dettes financières divers	375	407
Total Dettes financières	30 471	84 570
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs	520	750
Dettes fiscales et sociales	1 853	2 352
Total Dettes d'exploitation	2 373	3 102
Dettes diverses		
Autres dettes	84 736	52 740
Produits constatés d'avance	66	85
Total Dettes	117 646	140 497
Total Passif	327 673	361 275

Compte de résultat

	2014	2013
en milliers d'euros		
Produits d'exploitation		
Production de services	8 362	9 157
Chiffre d'affaires net	8 362	9 157
Subventions d'exploitation	11	11
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	-	-
Autres produits	6 413	4 571
Total des produits d'exploitation	14 786	13 739
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	(2 562)	(2 684)
Impôts, taxes et versements assimilés	(722)	(680)
Salaires et traitements	(3 093)	(2 804)
Charges sociales	(1 391)	(1 283)
Dotations aux amortissements	(1 415)	(1 277)
Autres charges	(232)	(167)
Total des charges d'exploitation	(9 415)	(8 950)
Résultat d'exploitation	5 371	4 789

Compte de résultat

	2014	2013
en milliers d'euros		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	7 465	9 320
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	736	829
Autres intérêts et produits assimilés	2 118	2 027
Reprises sur provisions et transferts de charges	642	4 815
Différences positives de change	13	7
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	5
Total des produits financiers	10 974	17 003
Charges financières		
Dotations financières aux provisions	(11 912)	(14 230)
Abandons de créances filiales	-	-
Intérêts et charges assimilés	(2 845)	(3 218)
Pertes sur créances liées à des participations	(4 823)	(5 985)
Différences négatives de change	(9)	(7)
Total des charges financières	(19 589)	(23 440)
Résultat financier	(8 615)	(6 437)
Résultat courant avant impôts	(3 244)	(1 648)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 037	828
Reprise sur provisions et transfert de charges	345	199
Total des produits exceptionnels	2 382	1 027
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1 940)	(828)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(426)	(336)
Total des charges exceptionnelles	(2 366)	(1 164)
Résultat exceptionnel	16	(137)
Impôts sur les bénéfices	(1 097)	(253)
Total des produits	28 142	31 769
Total des charges	(30 273)	(33 302)
Résultat net	(2 131)	(1 533)

Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe se rapporte au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2014 dont le total est de 327 673 k€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 28 142 k€ et dégageant une perte de 2 131 k€. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1 septembre 2013 au 31 août 2014.

Faits marquants de l'exercice

Le 18 février 2014, le conseil d'Administration de Trigano a procédé à l'annulation de 1 093 471 actions. Cette opération a engendré une réduction de capital et des réserves pour un montant de 9,5 M€.

L'exercice 2013-2014 a été à nouveau impacté par un environnement économique dégradé pour certaines activités et Trigano a continué à apporter son soutien à ses filiales à travers des apports en compte courant, et pour sa filiale Arca Camper un abandon de créance (cf Note 10).

Enfin, la société a poursuivi son programme de rachat d'actions et détient 36 930 actions au 31 août 2014.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2014 ont été établis selon les principes comptables généralement admis en France, conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement CRC 99-03.

Les principales règles et méthodes comptables utilisées dont l'énonciation est nécessaire à une bonne compréhension des comptes sont les suivantes :

1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôts de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévisionnelle.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, les marques, fonds de commerce et droit au bail sont évalués à leur valeur d'utilité. Une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Matériel micro-informatique	2 ans
Matériel de transport	4 ans

3 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au coût d'acquisition et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus-values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme ou par rapport à la valeur d'usage calculée sur les flux de trésorerie futurs.

Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction font l'objet d'une provision déterminée en fonction d'une actualisation.

Les dotations aux provisions pour risques filiales sont comptabilisées en résultat courant.

4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, sauf exception. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5 - Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont ramenées à la valeur probable de réalisation lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

7 - Provisions pour risques et charges

En application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

8 - Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagements financiers hors bilan dans la présente annexe.

9 - Résultat financier

Les subventions accordées aux filiales ainsi que les abandons de créances financières sont comptabilisés en résultat financier.

Notes sur le bilan

Note 1 - Actif Immobilisé

Valeurs brutes

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2013	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2014
Immobilisations incorporelles	6 717	663	(47)	-	7 333
Immobilisations corporelles					
Terrains	3 781	2	-	13	3 796
Constructions	16 861	305	(409)	113	16 870
Matériel informatique et de bureau	2 220	286	(171)	-	2 335
Divers	894	21	(27)	-	888
Avances et acomptes	130	54	-	(126)	58
Total immobilisations corporelles	23 886	668	(607)	-	23 947
Immobilisations financières					
Participations (Cf note 16)	174 375	3	(234)	-	174 144
Actions propres (1)	3 123	7 041	(9 488)	-	676
Créances rattachées à des participations	90 178	320	(956)	-	89 542
Prêts (2)	163	13	(5)	-	171
Divers	540	3	(11)	-	532
Total immobilisations financières	268 379	7 380	(10 694)	-	265 065
Total immobilisations	298 982	8 711	(11 348)	-	296 345

(1) La société a acquis au cours de l'exercice 937 843 actions Trigano pour un prix de 8 703 201,16 €. Au 31 août 2014, elle détient 36 930 titres Trigano pour une valeur comptable de 624 159,58 €.

(2) Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction sont actualisés au taux de 2,28%.

Amortissements

en milliers d'euros	Amortissements au 31/08/2013	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/08/2014
Immobilisations incorporelles	(3 232)	(485)	41	(3 676)
Immobilisations corporelles				
Agencements des terrains	(424)	(31)	-	(455)
Constructions	(6 483)	(612)	149	(6 946)
Matériel informatique et de bureau	(1 764)	(220)	170	(1 814)
Divers	(540)	(67)	14	(593)
Total immobilisations corporelles	(9 211)	(930)	333	(9 808)
Total amortissements des immobilisations	(12 443)	(1 415)	374	(13 484)

Note 2 - Provisions pour dépréciation d'éléments de l'actif

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2013	Dotations	Reprises	Montants au 31/08/2014
Immobilisations financières				
Participations	(13 261)	(22)	144	(13 139)
Créances rattachées à des participations	(7 195)	(6 871)	-	(14 066)
Prêts	(37)	(1)	-	(38)
Autres	(7)	-	7	-
Total immobilisations financières	(20 500)	(6 894)	151	(27 243)
Actif circulant				
Créances clients	(110)	-	-	(110)
Autres créances	(9 010)	(4 156)	194	(12 972)
Total provisions pour dépréciation d'éléments de l'actif	(29 620)	(11 050)	345	(40 325)

Note 3 - Echancier des prêts et des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	89 542	31 384	58 158
Prêts	171	5	166
Autres immobilisations financières	532	-	532
Total actif immobilisé	90 245	31 389	58 856
Actif circulant			
Créances clients	2 066	2 066	-
Autres créances			
Société apparentées	74 313	74 313	-
Comptes courants intégration fiscale	330	330	-
Créances sur l'Etat	3 270	3 270	-
Autres créances détenues sur les sociétés du groupe (1)	273	273	-
Autres	860	860	-
Total des autres créances	79 046	79 046	-
Total	171 357	112 501	58 856

(1) Dont créance sur la société SCP CMC de 108 k€ d'une valeur nominale de 980 k€

Note 4 - Autres informations sur les postes de l'actif

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Montants concernant les entreprises liées		
Participations	174 144	174 375
Créances rattachées à des participations et autres créances	89 600	90 178
Clients	2 066	2 072
Comptes courants filiales	74 643	93 656
Autres créances	1 075	150
Total	341 528	360 431
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	402	274
Charges financières	-	-
Total	402	274
Produits à recevoir		
Clients	1 811	1 758
Autres créances	774	934
Total	2 585	2 692

Note 5 - Composition du capital social

Catégorie	Nombre de titres			Valeur nominale	
	Au 31/08/2013	Créés	Réduction		Au 31/08/2014
Actions	20 429 740	-	(1 093 471)	19 336 269	4,2567 €

Réserves indisponibles

Le montant de la réserve indisponible liée aux actions propres est de 676 k€.

Note 6 - Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montants au 31/08/2014
Provision pour pertes de change	297	135	(297)	-	135
Total	297	135	(297)	-	135

Note 7 - Echancier des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	30 096	10 096	20 000	-
Emprunts et dettes financières divers	375	-	-	375
Fournisseurs	520	520	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 853	1 853	-	-
Autres dettes	84 736	84 736	-	-
Total	117 580	97 205	20 000	375

(1) Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 0,63% sur le crédit amortissable de 40 M€ mis en place en juillet 2012.

Note 8 - Autres informations sur les postes du passif

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Montants bruts concernant les entreprises liées		
Emprunts et dettes financières	369	373
Fournisseurs	65	296
Comptes courants filiales	81 851	50 942
Autres dettes	2 770	1 586
Total	85 055	53 197
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	66	85
Total	66	85
Charges à payer		
Dettes fournisseurs	23	29
Dettes fiscales et sociales	589	530
Total	612	559

Notes sur le compte de résultat

Note 9 - Résultat financier

Informations concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2014	2013
Produits financiers		
Dividendes reçus sur titres de participation	7 036	8 905
Résultats des sociétés de personnes	429	415
Produits de prêts et comptes courants auprès des filiales du groupe	2 819	2 757
Reprises sur provision filiales	338	3 666
Total	10 622	15 743
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions (1)	(11 050)	(13 933)
Abandons de créances filiales (2)	(4 823)	(5 985)
Intérêts et charges assimilées	(697)	(531)
Différences négatives de change	-	-
Total	(16 570)	(20 449)

(1) La société a procédé à l'analyse des valeurs d'inventaire des titres de participations. A l'issue de cet examen, une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour 11 M€ principalement sur Trigano Deutschland GmbH & Co KG, Autostar et Résidences Trigano.

(2) Abandon de créance sur la filiale italienne Arca Camper.

Note 10 - Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2014	2013
Résultat sur cession d'immobilisations corporelles	33	(24)
Résultat sur cession d'actions Trigano (contrat de liquidité)	63	24
Dotations aux amortissements dérogatoires	(426)	(336)
Reprise sur amortissements dérogatoires	112	47
Autres	233	152
Résultat sur cession de titres filiales	-	-
Résultat exceptionnel	15	(137)

Autres informations

Note 11 - Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration par Trigano se sont élevées à 968 307 €.

Note 12 - Eléments de nature fiscale

La société est la société-mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés : Trigano VDL, Euro Accessoires, Trigano MDC, Lider, Lider Expansion et Sunway. Dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration.

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 100 k€. L'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit : produits d'intégration fiscale : 302 k€ ; impôt société : 963 k€ ; autres : (168) k€.

Note 13 - Engagements financiers (hors bilan)

• **Engagements de départ à la retraite** : 308 636 €.

• **Swap de taux d'intérêts**

Trigano a échangé l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 0,63 % sur le crédit amortissable de 40 M€ mis en place en juillet 2012. Au 31 août 2014, la juste valeur de cet instrument financier est de - 466 k€.

• **Cautions données**

Caution BNP : 1 525 k€.

• **Engagements reçus**

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune : 76 735 k€.

• **Engagements donnés**

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers :

- endettement consolidé sur fonds propres ≤ 1
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3

Trigano satisfait ces conditions au 31/08/2014 et considère que le risque de non-respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Par ailleurs, pour garantir le remboursement de ces crédits, Trigano a consenti le nantissement de titres des filiales suivantes : Euro Accessoires, Trigano Remorques, Trigano VDL et Trigano MDC.

Note 14 - Ventilation de l'effectif moyen

	2014	2013
Cadres	35	28
Employés	10	9
Total	45	37

Note 15 - Tableau des filiales et participations au 31 août 2014

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication

Filiales et participations	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
1. Filiales (détenues à + de 50%) :					
Trigano VDL	k€	7 000	33 908	100,00	(2532)
Trigano S.p.A.	k€	18 000	(2 784)	100,00	1 272
Trigano Service	k€	60	11 442	100,00	2 290
Trigano MDC	k€	9 000	8 095	100,00	401
Euro Accessoires	k€	2 000	8 325	100,00	1 646
Benimar Ocarsa	k€	60	262	100,00	267
Autostar	k€	1 000	(6 446)	97,27	(995)
Arca Camper	k€	120	2	100,00	(2)
Mécanorem	k€	830	536	100,00	(969)
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG.	k€	7 500	(19 205)	100,00	473
Auto-Trail VR Ltd	k£	200	10 941	100,00	5 778
Delwyn Enterprises Ltd	k£	160	7 967	100,00	1 364
Périgord VDL	k€	150	4 166	100,00	789
Trois Soleils	k€	20	3 067	100,00	148
Rulquin	k€	1 000	4 088	99,99	402
Trigano Remorques	k€	1 000	12 286	100,00	620
ECIM	k€	100	5 203	100,00	521
Trigano Jardin	k€	7 667	(2 207)	100,00	733
Caravanes La Mancelle	k€	10	30	100,00	(304)
Grove Products Ltd	k£	0	2 507	100,00	602
OCS Recreatie Groothandel	k€	16	3 082	100,00	646
Gaupen-Henger Eiendom	kKr	100	23 301	100,00	3 110
Gaupen-Henger	kKr	100	52 327	100,00	5 801
Lider Expansion	k€	2 605	10 078	100,00	(57)
Bruand Développement	k€	200	695	70,00	110
2. Participations (détenues à - de 50%) :					
Loisirs Finance	k€	10 000	17 535	49,00	3 934

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

Filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	80 432	88 997	4 715	-
- nette	77 534	78 755	4 715	-
Montant des prêts et avances accordées	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	7 036	-	-

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	2010	2011	2012	2013	2014
en euros					
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	90 157 502	90 157 502	86 964 916	86 964 916	82 310 250
b) Nombre des actions ordinaires existantes	21 179 740	21 179 740	20 429 740	20 429 740	19 336 269
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 673 636	8 839 709	9 039 987	9 156 862	8 362 008
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(12 981 133)	16 325 745	41 312 913	9 249 868	9 771 039
c) Impôts sur les bénéfices	(3 442 538)	(1 204 117)	2 099 418	(252 870)	(1 097 111)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12 616 691	16 120 055	25 501 594	(1 533 135)	(2 130 643)
f) Résultat distribué	2 097 809	6 235 519	6 138 199	-	-
III - Résultats par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,45)	0,83	1,92	0,47	0,56
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,60	0,76	1,25	(0,08)	(0,11)
c) Dividende attribué à chaque action	0,10	0,30	0,30	0,00	0,00
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	43	39	37	37	45
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 774 330	2 808 564	2 804 579	2 803 964	3 092 587
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et oeuvres sociales)	1 266 410	1 173 329	1 224 584	1 283 503	1 391 418

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Trigano, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « 3 – Immobilisations financières » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés de la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables et du caractère raisonnable des évaluations en résultant.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 28 novembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Thierry Bellot

Jean-Luc Loir

Aymeric de la Morandière

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Mandataires sociaux concernés	Conseil d'Administration	Montant (en € HT)
HTD PARTICIPATIONS	Prestations services administratifs	M. Freiche	25/11/2013	105 000
ARCA CAMPER S.p.A.	Abandon de compte courant	F. Feuillet M-H. Feuillet	07/07/2014	4 823 181
VELA IMPRESE S.r.L.	Prestation de support et conseil dans le cadre d'opérations de croissance externe	G. Carissimo	07/07/2014	0

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris La Défense, le 28 novembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Thierry Bellot

Jean-Luc Loir

Aymeric de la Morandière

Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nous attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes au 31 août 2014 de Trigano sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport du Conseil d'Administration présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. Le rapport du Président établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 24 novembre 2014

François Feuillet
Président – Directeur général

Michel Freiche
Directeur Général Délégué

Assemblée Générale du 6 janvier 2015

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 6 janvier 2015

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2014, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir une perte de 2 130 643,39 €.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt supporté à raison de ces charges mentionnés au rapport du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2014, faisant ressortir un bénéfice net de 20 892 000 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en application des articles L. 225-40 et L. 225-42 du Code de commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration du 24 novembre 2014 a décidé du versement d'un acompte sur dividende de 0,30 € par action qui a été payé aux actionnaires le 15 décembre 2014. Cet acompte sur dividende était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3-2° du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	€ -2 130 643,39
Majoré du report à nouveau antérieur	€ 58 332 862,25
Total à affecter	€ 56 202 218,86
Aux comptes suivants :	
Dividendes (0,30 € par action))	€ 5 800 880,70
Report à nouveau	€ 50 401 388,16
Total affecté	€ 56 202 218,86

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nb d'actions composant le capital	Dividende	
		Brut	Avoir fiscal
31/08/2011	21 179 740 actions	0,30 €	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3-2° CGI)
31/08/2012	20 429 740 actions	-	
31/08/2013	20 429 740 actions	-	

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice clos à 132 000 €.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise pour une durée de treize mois ledit Conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du livre II du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de la remise d'actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de les annuler ;
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à trente euros et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 900 000 actions soit 9,83 % du capital représentant un montant maximum de 57 000 000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

L'Assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 janvier 2014 pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

Septième résolution

L'Assemblée, constatant que le mandat de BM&A, commissaire aux comptes titulaire, arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020.

Huitième résolution

L'Assemblée, constatant que le mandat de Monsieur Eric BLACHE, commissaire aux comptes suppléant, arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme extraordinaire

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément à l'article L. 225-209 du code de commerce, autorise le Conseil d'Administration, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois, les actions acquises par la société dans le cadre des autorisations qui lui ont été données, et à procéder à due concurrence à une réduction de capital social.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 février 2014 pour la partie non utilisée.